



GRÈVE À LA SAQ
UN MANQUE À GAGNER
DE 50 MILLIONS \$ C 1

EXPOSITION
LA « RÉHABILITATION »
DE SALVADOR DALI B 1

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE MERCREDI 2 MARS 2005

CONGÉS PARENTAUX

750 M\$ d'Ottawa pour clore 10 ans de querelles

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

■ Après près de 10 ans de querelles et de tractations, Québec s'est entendu avec Ottawa pour lancer son propre programme de congés parentaux, beaucoup plus généreux que ce qu'offre le fédéral. Reste à savoir comment le gouvernement québécois financera sa générosité.

Voir CONGÉS en A 2 ►

Plus d'information Pages A 2 et A 16

LA QUESTION DU JOUR

@ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Le nouveau régime de congés parentaux vous incitera-t-il à fonder une famille ou à l'agrandir ?

ÉCRIVEZ-NOUS À opinion@lesoleil.com Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

PAS DE RELÂCHE POUR LA CURIOSITÉ



LE SOLEIL, ERICK LABRÉ

Depuis vendredi, le Musée de la civilisation attire presque autant de visiteurs que les pentes de Stoneham ou du Mont Sainte-Anne, preuve que la relâche scolaire est aussi une occasion de s'aérer le cerveau. Gabrielle et Florence y ont pour leur part passé l'après-midi hier, grâce aux bons soins de papa, Jean-Jacques Rhéaume, qui leur a organisé une semaine complète d'activités. Voir texte en A 4.

LES HUMORISTES PARLENT-ILS
VRAIMENT MAL ?

POURQUOI EST-CE QU'IL SACRE
À TOUTES LES 30 SECONDES ?

PARCE QU'ON
LUI A DEMANDÉ
DE MOINS SACRER !



LES AGENCES DE PUB DEVANT LA COMMISSION GOMERY

Lafleur soignait ses contacts en très haut lieu

ROLLANDE PARENT
Presse canadienne

MONTREAL — Journée prolifique hier pour la Commission Gomery qui a procédé à l'examen des liens nombreux entretenus par Jean Lafleur, ex-président de Jean Lafleur Communication Marketing, avec des dirigeants de sociétés d'État et des ministres.

On parle notamment de l'ex-ministre libéral, David Dingwall, celui-là même qui a dirigé le ministère des Travaux publics avant la nomination d'Alfonso Gagliano.

On y a appris que M. Dingwall, battu aux élections de 1997, a facturé à deux reprises en 1998 et en 1999 des services professionnels par l'intermédiaire de la firme Gescom, une entreprise de Jean Lafleur, pour un travail de lobby-

ing en faveur de VIA Rail, ce qui lui a rapporté 113 500\$.

Selon les explications fournies par M. Lafleur, le président de VIA Rail, Marc LeFrançois, cherchait à obtenir un budget supplémentaire pour la société d'État qu'il présidait et voulait passer par un intermédiaire pour faire ce travail de lobbying, question de ne pas indisposer le ministre responsable de VIA Rail.

L'argent a été versé à la compagnie de M. Dingwall, soit Wallding International, par le biais de la firme Gescom. M. Dingwall dirige actuellement la Monnaie royale canadienne.

Pourquoi avoir utilisé ce stratagème ? « M. LeFrançois m'a demandé de faire la transaction d'affaires pour que M. Dingwall puisse lui fournir de l'information et travailler auprès de

membres du cabinet et tenter d'apporter une information supplémentaire pour qu'ils puissent comprendre que VIA Rail avait besoin de subventions supplémentaires pour développer des voies ferrées », a soutenu M. Lafleur.

Pour l'exécution du contrat, M. Dingwall se rapportait directement à M. LeFrançois. Par la suite, le témoin Lafleur a été incapable d'expliquer comment, d'avril à juillet 1995, il avait obtenu 10 contrats (arène Maurice-Richard, Grand Prix de Montréal, Expos de Montréal, Tour de l'île, Molson Indy, magazine Forces) d'une valeur totale de 2,5



L'ex-ministre
David Dingwall
a même travaillé
pour Jean Lafleur.

millions \$, avant même que sa firme soit sélectionnée par le ministère des Travaux publics. Ce qui ne fut fait que le 6 juillet 1995.

Il a fait valoir que l'événement remontait à 10 ans. Il a fourni la même explication quand le procureur de la Commission, Guy Cournoyer, lui a demandé qui étaient les membres du consortium Jean Lafleur, censés avoir participé au processus de sélection pour l'attribution de contrats en juin 1995.

Voir LAFLEUR en A 2 ►

Plus d'information Pages A 10 et A 17

Une preuve hors de tout doute que le Grand Nord québécois n'échappe pas au réchauffement

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

Un spectacle désolant se prépare, celui du réchauffement du Grand Nord québécois et du Labrador, deux régions qui avaient assez bien résisté jusqu'à maintenant aux changements climatiques.

Le professeur Reinhard Pienitz, du Centre d'études nordiques de l'Université Laval, n'avait pas de bonnes nouvelles à communiquer hier sur l'état de santé de notre planète, en rendant publique une étude menée par 26 scientifiques de cinq pays. Les chercheurs ont démontré qu'il n'existe plus d'écosystème dans les régions arctiques non touchées par l'activité humaine qui a entraîné les changements climatiques.



Reinhard Pienitz, un des chercheurs de Laval impliqués dans l'étude internationale.

Grâce à la méthode de carottage, les chercheurs ont extrait des sédiments dans 46 lacs des régions arctiques.

Plus on creuse profond, plus on recule dans le temps. L'analyse des sédiments a permis de démontrer des

changements importants dans la composition des algues, des fossiles microscopiques, et des larves d'insectes depuis 150 ans, soit depuis le début de l'industrialisation et des grandes activités humaines.

La précédente étude ne portait que sur trois lacs de la même région. En arrivant à des résultats semblables en étendant les recherches dans 46 lacs, la preuve est faite que tout l'Arctique circumpolaire est touché.

Le commun des mortels peut dire qu'on s'en doutait et même qu'on le savait. Mais les travaux des chercheurs du Canada, de la Finlande, de la Norvège, de la Russie et du Royaume-Uni apportent une preuve hors de tout doute.

Voir RÉCHAUFFEMENT en A 2 ►

SOMMAIRE

Agenda	B 6	Horoscope	B 7
Bandes dessinées	B 7	Loteries	A 5
Bourses	C 6	Météo	S 16
Bridge	S 15	Mot mystère	B 7
Chroniqueurs		Mots croisés	B 7
Jean-Simon Gagné	A 5	Petites annonces	S 12
Alain Dubuc	A 16	Télévision	B 2
Michel Vastel	A 17		
Décès	C 8		

MÉTÉO

Max. -5, min. -16
Nuageux avec averses de neige.
Détails page S 16.

Accumulation de neige (avant hier)
Ce mois-ci: 47,2 cm L'an dernier: 58,7 cm
Cet hiver: 191,7 cm L'hiver dernier: 241 cm

QUÉBEC,
109^e ANNÉE, N° 63
FLORIDE, 1,89 \$ US
MONTREAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES

MERCREDI



65¢ PLUS TAXES 27657 00073

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

S A M E D I

DANS LE SOLEIL

FINES HERBES SALÉES : DU SOLEIL EN POTS



Il y a près de 30 ans, Jean-Yves Roy faisait le pari de rendre les citadins accros à une recette traditionnelle tirée de son patrimoine familial. Les herbes salées du Bas-du-Fleuve ont pris le chemin des épiceries fines. Aujourd'hui, ce savoureux produit est distribué dans tout l'est du pays.

Dans le cahier Style

UN SALON DE L'AUTO BIEN GARNI



Une cinquantaine de nouveautés attendront les visiteurs au 24^e Salon de l'auto de Québec. Une très bonne année, sinon l'une des meilleures selon les organisateurs. LE SOLEIL publiera samedi un cahier spécial de 14 pages sur cet événement annuel.



Jean Lafleur a pêché avec Martin Cauchon et Chuck Guité et fraternisé avec des ministres et patrons de sociétés d'État.

LAFLEUR

Suite de la Une

«Aviez-vous fait une présentation comme membre d'un consortium pour obtenir des contrats de Travaux publics?» lui a demandé le procureur Cournoyer. «Je pense que oui», a-t-il répondu, tout en réclamant le document pouvant l'aider à se rafraîchir la mémoire.

«Dans la documentation reçue du gouvernement canadien, le document n'existe pas», a répliqué M^{re} Cournoyer.

La Commission s'est par la suite intéressée à l'achat de diverses marchandises, comme des drapeaux canadiens pour 3,2 millions\$, fait par la firme de Jean Lafleur et celle de son fils Éric, Publicité Dèzert.

«Vous avez parlé de votre expertise. Est-ce que cette expertise s'étendait à l'achat de drapeaux et sinon pourquoi soudainement vous achetez des drapeaux?» a demandé le commissaire John Gomery.

«Je suis un homme d'affaires. Le client me demande d'acheter des drapeaux. On l'a fait et on les a livrés au gouvernement du Canada. Comme homme d'affaires, j'ai évalué qu'il y avait des profits à réaliser», a-t-il dit.

VALEUR AJOUTÉE ?

Et profits il y avait en abondance, et pour Jean Lafleur et pour son fils Éric.

À la valeur des achats, Éric Lafleur, qui dirigeait Publicité Dèzert, à la même adresse que celle de son père, majorait le total pour avoir passé la commande. Cela fait, son père ajoutait une majoration systématique de 12 % pour l'examen de la qualité des produits divers : chandails, tuques, casquettes, boules de Noël géantes.

À titre d'illustration, Publicité Dèzert a acheté un lot de 16 800 tuques à 2,20\$ l'unité. Lafleur Communication a été ensuite facturée pour 25 000 tuques à 5,17\$ l'unité par Publicité Dèzert, faisant passer la facture totale de 37 000\$ à près de 130 000\$, somme à laquelle Lafleur ajoutait la commission de 12 %.

Par ailleurs, en 1998, Jean Lafleur a été avisé que trois de ses employés se trouvaient en situation illégale par rapport au fisc parce qu'ils payaient comme des sous-traitants (sans déductions à la source) alors qu'ils étaient, dans les faits, des salariés. Il a corrigé une des trois situations.

BRANCHÉ

Enfin, M. Lafleur a dû faire le tour des relations qu'il entretenait avec des ministres, des présidents de sociétés d'État, des gens liés à la circonscription du ministre Gagliano et du Parti libéral du Canada.

Il a reconnu avoir rencontré M. Dingwall dans des activités de nature partisane libérale, avoir fait des excur-

sions de pêche avec Martin Cauchon, Charles Guité, avoir reçu ce dernier à sa résidence de Saint-Adolphe-d'Howard avec son épouse, avoir fraternisé avec les Marc LeFrançois, André Ouellet, Alfonso Gagliano, Jean Carle du cabinet de Jean Chrétien dans des repas suivis de quelques bons cigares.

Avec le chef de cabinet du ministre Gagliano, Jean-Marc Bard, M. Lafleur a eu plusieurs discussions visant à s'assurer de la présence d'un député ou d'un ministre dans un événement ou un autre ayant été commandités, a-t-il expliqué.

«M. Gagliano est le ministre politique du Québec, c'est pour ça que j'appelais M. Bard», a-t-il dit.

M. Lafleur a reconnu avoir participé à des activités partisans autant dans la circonscription de M. Gagliano que pour le Parti libéral du Canada.

Ainsi, il a donné un coup de main au bras droit de M. Gagliano, Joe Morselli, dans l'organisation de tournois de golf et la vente de billets de cocktails.

Il a fait la même chose à la demande du directeur général du Parti libéral du Canada, Benoît Corbeil. Fait à noter, il trouvait le temps de gérer aussi 400 projets de commandites.

La Commission entend revenir aujourd'hui sur les contributions faites par des employés de Lafleur, en 1997, à la caisse électorale de la candidate libérale Yolande Thibault, dans Saint-Lambert.

ADIEU LA TRUITE ?

Les changements climatiques ont des effets sur la faune et la flore des lacs. Ainsi, la truite a disparu dans beaucoup de lacs de l'Alaska, de dire le professeur Pienitz. Les lacs du Grand Nord québécois sont donc menacés de voir disparaître l'ombre de fontaine.

Toute la chaîne alimentaire risque d'être bouleversée, de dire le prof de Laval. Les phoques, les ours polaires, et les caribous seront touchés. Les grandes oies blanches trouveront-elles de quoi se nourrir lors de la grande migration? demande le scientifique. Les communautés autochtones seront donc durement touchées.

La terre a toujours vécu des changements climatiques, mais ils se produisaient lentement et de façon naturel-

le, d'expliquer le professeur de biogéographie. Les écosystèmes avaient donc le temps de s'adapter. Mais la rapidité des changements climatiques provoqués par l'activité humaine depuis 150 ans ne permet plus à la nature de s'adapter, analyse M. Pienitz.

Nous assisterons donc au cours des prochaines décennies au spectacle des changements climatiques, de dire le professeur. Spectacle inévitable même si tous les pays industrialisés adoptaient le Protocole de Kyoto et réduisaient aujourd'hui même leurs émissions de gaz à effet de serre au taux de 1990, de dire le scientifique, sur un ton pessimiste.

Côté optimiste, le Protocole de Kyoto aidera au moins à ralentir le rythme des changements climatiques, note le professeur.

CONGÉS

Suite de la Une

Hier, pas une voix discordante ne s'est fait entendre pour troubler le concert d'éloges qui a accueilli le lancement d'un régime contrôlé entièrement par Québec. Celui-ci va de l'avant même s'il n'a pu obtenir tout l'argent qu'il escomptait du gouvernement fédéral.

Il n'a pas été possible d'apprendre si l'entente entraînera des changements dans le budget que concocte le ministre des Finances, Michel Audet. Encore moins de savoir si cela pourrait empêcher d'accorder les baisses d'impôt auxquelles tient tant le premier ministre Jean Charest.

Française de deux de ses homologues fédéraux, la ministre québécoise Michelle Courchesne (Emploi et Solidarité sociale) a annoncé que le programme sera en vigueur dès janvier 2006. «Le régime innovateur» se montre «plus accessible, plus généreux et plus souple» que les mesures offertes, en ce moment, par l'assurance-emploi.

Parmi les avancées, signalons que les travailleurs autonomes seront couverts par le nouveau régime. En ce moment, ils sont laissés-pour-compte par l'assurance-emploi.

Autre progrès, les personnes bénéficiant du congé parental, pour la naissance ou l'adoption d'un enfant, n'auront pas à patienter deux semaines sans salaire avant de toucher la prestation. Le revenu maximal assurable sera de 57 500\$, soit 18 500\$ de plus qu'avec le régime actuel. Le revenu minimal, lui, sera de 2000\$, deux fois plus bas qu'au fédéral.

Les mères pourront s'absenter pour une période de 40 semaines ou 50 semaines, avec une compensation de salaire ajustée à leur choix. Au chapitre des nouveautés, les pères auront droit à un congé parental qu'ils ne pourront transférer à leur compagne.

Le niveau de la compensation de la rémunération n'est pas encore déterminé. Mais «c'est très, très évident, a dit M^{me} Courchesne, qu'on ne pourra aller en bas» d'une prestation équivalente à 55 % du salaire, ce que verse déjà le fédéral.

Pour le ministre fédéral Jean Lapierre, homme fort de Paul Martin au Québec, l'accord est une «nouvelle entente asymétrique» qui prouve qu'Ottawa ne fait plus dans le «mur à mur» avec les provinces.

L'idée d'un programme québécois de congés parentaux a pris forme à la fin des années 1990, sous le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard. L'équipe libérale de Jean Charest s'est heurtée jusqu'à tout récemment au désaccord d'Ottawa sur la somme à remettre à Québec.

Hier, le fédéral a indiqué qu'il octroie 750 millions\$. Il accordera un montant forfaitaire de 200 millions\$ pour la mise en place du régime.

Selon les hauts fonctionnaires québécois, c'est tout de même 100 millions\$ de moins que la demande initiale du ministre responsable de la négociation

jusqu'à récemment, Claude Béchard. Ses déclarations laissent entendre que le manque à recevoir est même de 175 millions\$.

250 M\$ À TROUVER

La contribution fédérale compte pour les trois quarts des montants nécessaires au régime. Pour l'instant, la provenance des quelque 250 millions\$ que devra allonger Québec demeure inconnue. La ministre Courchesne a fait valoir qu'elle attend des recommandations à ce sujet du Conseil de gestion de l'assurance parentale, qui réunit des représentants des syndicats et des patrons.

Parmi les hypothèses à l'examen, apparaît la possibilité de hausser les cotisations des Québécois pour financer le régime. Renoncer aux baisses d'impôt devrait être une suggestion du monde syndical. Au Conseil du patronat (CPQ), Anne Lebel a suggéré l'idée de «couper ailleurs» au gouvernement.

Hier, tous les porte-parole se sont réjouis de la conclusion de l'entente. Tous se sont inquiétés de la manière dont Québec paiera sa part.

Le critique du Parti québécois a ironisé sur le «cynisme asymétrique» qui prive Québec de 175 millions\$. Il a exigé que les autorités fédérales s'excusent pour avoir fait traîner les négociations pendant huit ans.

Au CPQ, M^{me} Lebel a fait référence à l'accord comme «une excellente nouvelle. Mais où va-t-on trouver l'argent?» À la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'économiste Pierre Emmanuel Paradis a parlé d'une bonne nouvelle pour la famille. Mais il a fait remarquer qu'un récent sondage auprès d'un millier de travailleurs autonomes indique que la moitié veut un régime optionnel et que 23 % ne veulent aucun programme de congés parentaux.

Pour la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, l'entente «marque un grand jour pour les pères, les mères et la génération de demain», tout en déplorant les années d'attente. À la FTQ, René Roy s'est réjoui de la signature avec Ottawa tout en se demandant «comment Québec va avaler la facture de 250 millions\$? Essaiera-t-il de refiler aux contribuables?»

80 000 BÉNÉFICIAIRES

La ministre Courchesne a soutenu qu'avec le programme québécois, «10 000 naissances de plus bénéficieront de prestations». Elle a évalué à 80 000 le nombre de Québécois qui en obtiendront. Selon elle, en tenant compte des programmes de soutien pour les enfants et de primes au travail, «un véritable changement de culture en faveur de la famille québécoise» est amorcé.

Il ne faudrait pas anticiper pour autant un «baby-boom», a commenté Danielle Hébert, de la Fédération des femmes du Québec. Les politiques natalistes, où que ce soit, n'ont jamais donné une augmentation des naissances, a-t-elle souligné tout en se félicitant de l'accord sur les congés parentaux.

Unique en Amérique

MICHEL CORBEIL

MCorbeil@lesoleil.com

À compter de janvier 2006, Québec sera doté d'une mesure familiale unique en Amérique, un congé de paternité qui n'appartient qu'au... père.

Cette mesure est contenue dans le nouveau régime québécois de congés parentaux. Elle prévoit qu'à la naissance ou à l'adoption d'un enfant, le père pourra toucher une prestation pour s'occuper de son enfant. L'absence pourra durer trois ou cinq semaines. Le choix d'encaisser une compensation équivalant à 70 % ou 75 % de son salaire en décidera.

En ce moment, l'assurance-emploi, qui relève du gouvernement fédéral, permet le versement d'une prestation au nouveau papa, mais cette prestation est liée au congé de maternité. Selon la nouvelle formule, le père seul pourra bénéficier de l'absence payée. Il ne pourra transférer à sa conjointe ce congé.

«C'est clair que c'est unique en Amérique, a souligné Danielle Hébert, coordonnatrice à la Fédération des femmes du Québec. Il y a là un véritable incitatif pour que ce soit le père qui prenne le

congé. Quand il est transférable, c'est souvent la mère qui prolonge le sien.»

«Le congé pour le père, c'est unique et c'est très bien, a commenté René Roy, à la FTQ. Cela encouragera les jeunes hommes à s'occuper davantage de leur enfant.»

Le secteur privé, si prompt à dénoncer les mesures sociales qui ne s'appliquent qu'ici, n'y voit pas d'inconvénient tant la disposition semble faire consensus. Au Conseil du patronat, Anne Lebel a estimé que «la réalité sociale et économique du Québec d'aujourd'hui» en est rendue là. Mais elle ne s'attend pas à ce que cette réalité soit bouleversée. «Quand j'entends des commentaires sur le fait que le père s'attachera plus à l'enfant, qu'il y aura un meilleur partage des tâches, j'ai un petit sourire en coin.»

Pour Pierre Emmanuel Paradis, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les nouvelles règles ne débalanceront pas le système. Si les pères prennent leur congé, leurs conjointes seront tentées de s'absenter moins longtemps en choisissant l'option d'étalement de leurs prestations sur 40 semaines.

Régie des rentes du Québec

Avec simulRetraite, je vois
les choses autrement !

Je sais combien je dois épargner
annuellement pour ma retraite.



simul[®] retraite

Outil de simulation
des revenus à la retraite

www.rrq.gouv.qc.ca

Régie des rentes
Québec

ACTUALITÉS

Neige, vent et carambolages

La tempête a causé bien des désagréments

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
JFNeron@lesoleil.com

■ Janvier et février n'ont pas livré la marchandise pour ce qui est des précipitations de neige. C'était sans compter sur l'arrivée de mars, qui a apporté avec lui de 15 à 25 cm de neige et des rafales de vent atteignant jusqu'à 80 km/h sur Québec et dans l'est de la province. Des carambolages monstres sur la route 73, un mort sur la 138 et de nombreuses routes fermées dans l'est ont rappelé que l'hiver n'était pas terminé.

« On en avait bien besoin de cette neige », diront les amateurs de sports d'hiver. Un avis loin d'être partagé par les automobilistes qui, hier, ont capoté, percuté, zigzagué et même arrêté à l'entrée de certains tronçons de route, fermés en raison de la poudrière.

C'était le cas de l'autoroute 73 en direction sud et nord, interdite à la circulation après deux spectaculaires carambolages, impliquant, chaque fois, plus d'une dizaine de véhicules et de nombreux poids lourds. Heureusement, personne n'a perdu la vie.

On ne peut en dire autant d'un accident entre un poids lourd et une auto-



Des rafales de vent atteignant jusqu'à 80 km/h sur Québec et dans l'est de la province ont rendu les routes très dangereuses.

mobile survenu sur la 138 à 11 kilomètres à l'ouest de Forestville dans lequel une personne est décédée, le seul accident mortel rapporté au moment d'écrire ces lignes.

Si Québec a eu sa part de neige et de

vent (sûrement 10, peut-être 15 cm prévus et des vents de 70 km/h), c'est surtout la Rive-Sud qui a été touchée, explique André Cantin, météorologiste à Environnement Canada. « Par exemple, en Beauce, on attend jusqu'à 20 cm de neige. Et les rafales de vent peuvent atteindre jusqu'à 80 km/h le long du Saint-Laurent, de Lévis en descendant vers l'est. »

Dans le secteur Chaudière-Appalaches, l'autoroute 20 entre Lévis et Rivière-du-Loup a été une des premières touchées, demeurant fermée une bonne partie de la journée. Plus à l'est, d'autres tronçons ont été fermés, toujours à cause de la visibilité nulle. Par exemple, la route 132 a été bloquée entre Kamouraska et Sainte-Flavie.

Environnement Canada avait d'ailleurs publié un avertissement de poudrière haute pour l'ensemble du territoire et de neige abondante pour les secteurs de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Sept-Îles et Port-

Cartier. Jusqu'à 25 cm de neige étaient attendus par endroits dans l'est d'ici la fin de la tempête, aujourd'hui.

Deux perturbations atmosphériques,

Un accident de la route a fait un mort près de Forestville

ques, une en provenance des Grands Laes, l'autre de la côte est américaine, sont à l'origine de cette importante tempête qui a frappé le Québec, la troisième à affecter le Bas-Saint-Laurent depuis le début de l'année 2005.

FÉVRIER EN DÉFICIT

Pourtant, si Dame Nature était cotée en Bourse, ses actions chuteraient. Pour un second mois consécutif, il y a eu déficit de neige sur la capitale et ses régions. En février, il est tombé 47,2 cm de neige alors que la

normale est de 63,2, un déficit de 15 cm. Par contre, les températures ont été plus douces avec une moyenne de -8,5 °C alors que la normale se situe à -11,1 °C.

La situation avait été pire en janvier avec une accumulation de seulement 27,4 cm tandis que la normale est de 72,9 cm. Il s'agissait du troisième début d'année le moins neigeux depuis le début des observations météorologiques à l'aéroport de Québec en 1943.

Avant les précipitations d'hier, il était tombé 191,7 cm de neige depuis le début de la saison. La normale est de 248,3 cm pour la même période de l'année.

Est-ce que l'hiver 2004-2005 est représentatif de la tendance des dernières années ? On peut pour le moins dire que la normale des précipitations en une saison, calculée sur une moyenne de 30 ans, est passée de 330 cm (1961-1990) à 315,9 cm (1971-2000).

Avec la collaboration d'Henri Michaud



Plusieurs routes ont dû être fermées au cours de la journée.

LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

Le syndicat des pompiers dénonce encore les conditions d'une intervention

Le sinistre au Palais Montcalm a révélé que la force de frappe au centre-ville est insuffisante

ISABELLE MATHIEU
IMathieu@lesoleil.com

Placez le Palais Montcalm au centre-ville de Winnipeg et vous aurez 42 pompiers sur place en 17 minutes. À Québec, il a fallu 20 minutes samedi pour obtenir une force de frappe de 31 pompiers. Un résultat inquiétant, dit le syndicat des pompiers, d'autant plus qu'il n'est pas appelé à s'améliorer.

L'incendie majeur dans la toiture du Palais Montcalm en rénovation est venu donner un exemple frais à l'association des pompiers professionnels de Québec, qui juge la force de frappe insuffisante au centre-ville.

Dans le schéma de couverture de risques adopté il y a quelques semaines, il est prévu que la force de frappe pour les bâtiments classés à risques élevés et très élevés passe de 24 pompiers en 15 minutes à 21 puis à 19 pompiers en 20 minutes.

Pour justifier cette baisse de la force de frappe, le directeur des pompiers, Richard Amnotte, indiquait il y a quelques semaines que Québec était au-

dessus des principales villes canadiennes à ce chapitre.

La direction du service des incendies de Québec a fourni au SOLEIL un tableau montrant l'effectif déployé par les villes canadiennes lorsqu'un incendie est déclaré. On y voit qu'une ville comme Calgary envoie 18 pompiers pour les bâtiments de six étages et plus et qu'à Edmonton, c'est 20 pompiers, et à Vancouver, 19 pompiers.

Ce tableau ne brosse qu'un portrait incomplet de la situation, proteste le syndicat, car si l'effectif déployé à Québec ressemble à celui des autres villes, le délai d'intervention est beaucoup plus long dans la Vieille Capitale.

Le syndicat des pompiers a donc communiqué avec les états-majors des services d'incendie de Winnipeg, Calgary, Vancouver, Edmonton et Ottawa, des villes dont la population va de 570 000 à 933 000 résidents.

Le syndicat voulait savoir combien de temps la force de frappe mettait à se déployer lors d'incendies dans des

gros bâtiments du centre-ville.

Selon les informations obtenues par le syndicat, à Ottawa, il faut 11 minutes pour obtenir 34 pompiers. À Vancouver, c'est aussi 11 minutes pour avoir 36 pompiers sur les lieux. La Ville de Calgary assure une force de frappe de 34 pompiers en 12 minutes. À Edmonton, 24 pompiers mettent 12 minutes à arriver. Et à Winnipeg, ville qui ressemble beaucoup à Québec en superficie et en population, la force de frappe de 42 pompiers est au combat en 17 minutes.

Bref, dit Pierre Peloteau, toutes ces villes sont en mesure de déployer rapidement un effectif considérable pour protéger leur centre-ville car elles ont des casernes bien garnies (de 8 à 12 pompiers pour celles du centre-ville).

« Rien ne nous permet de conclure que c'était justifié de diminuer la force de frappe au centre-ville de Québec », conclut Pierre Peloteau.

Il n'a pas été possible de parler avec le directeur des pompiers, Richard Amnotte, en congé pour quelques jours.

Le syndicat des pompiers et la Ville commenceront vendredi à négocier le premier contrat de travail des pompiers depuis la fusion.

La Ville de Québec compte 17 893 bâtiments classés à risques très élevés, soit 12,9 % du total des unités de la Ville. Pour se qualifier dans cette catégorie, un bâtiment doit avoir plus de six étages et avoir une aire au sol de plus de 600 m².

BILAN ATTENDU

Par ailleurs, il faudra attendre quelques jours avant d'obtenir le bilan définitif des coûts de l'incendie au Palais Montcalm et à qui échoira la facture des dommages. Après les représentants du commissariat aux incendies, des assureurs de l'entrepreneur et de la CSST, c'est au tour de l'expert en sinistres de Québec d'aller examiner les dégâts. Tout ce beau monde devra ensuite discuter et négocier, si bien que le bilan pourrait être dévoilé seulement en début de semaine prochaine, explique-t-on à la Ville.

Avec Éric Moreault



Selon le porte-parole des sapeurs, Pierre Peloteau, les villes comparables à Québec sont en mesure de déployer rapidement un effectif considérable pour protéger leur centre-ville car elles ont des casernes bien garnies (de 8 à 12 pompiers pour celles du centre-ville).

Spécial
du dimanche au jeudi soir

Côte de bœuf
(12 oz)
Soupe ou
salade incluse
13⁹⁵\$

10 langoustines
Soupe ou
salade incluse
10⁹⁵\$

samedi et dimanche
déjeuners fruités
Jus d'orange
GRATUIT
avec déjeuner
de 8 h à 15 h

Apportez
votre vin

Restaurant
Rouge ou Blanc
1040, boul. Pierre-Bertrand **683-9797**

Pour un temps limité.

Les propos de Fillion créent un malaise

Sophie Chiasson cède à ses émotions

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

C'en était trop pour Sophie Chiasson. En entendant de nouveau l'enregistrement des propos injurieux à son égard lancés sur les ondes par Jeff Fillion et sa bande, la jeune femme n'a pu retenir ses larmes et ses sanglots.

La présentatrice de météo au réseau TVA s'épongeait régulièrement les yeux durant l'audition en Cour hier des enregistrements produits par son avocat. Et on a eu droit à la totalité des propos, durant environ 25 minutes.

Ce qui a pu paraître amusant à l'époque à l'auditoire propre à Jeff Fillion n'avait plus rien de drôle hier. Un malaise certain régnait dans la salle d'audience, où personne ne trouvait rien de bien spirituel à la diatribe, sauf peut-être un ou deux fidèles de l'animateur matinal à CHOI.

«On est bitch, hein!» s'est écrié l'animateur au cours de l'une des émissions pour résumer en quelque sorte l'impression que le groupe dégageait à ce moment. Interrompant sa prise de notes à un certain moment de l'audition, le juge Yves Alain a successivement observé avec attention Jeff Fillion puis Sophie Chiasson.



Jeff Fillion et un membre de son équipe, au palais de justice de Québec, hier

À cause d'un problème technique hier matin, les audiences n'ont repris dans la copie d'un enregistrement, qu'à 14 h pour se terminer peu avant

17 h, le tout entrecoupé de nombreuses interruptions. L'audition des enregistrements a occupé une bonne partie de l'après-midi, après quoi Jeff Fillion a été appelé à la barre par l'avocat de Sophie Chiasson.

Un des enregistrements des émissions de Fillion a révélé l'opinion qu'entretient le défendeur envers la justice. «J'ai pas confiance dans le système de justice, y déclare-t-il. Les juges ont des amis qui me dérangent...»

Au cours d'une autre émission, il ajoute: «Le juge peut venir du même bureau que celui de l'avocat qui me poursuit... je sais pas si je serai jugé de façon impartiale. C'est freakant!» À l'appui de ses propos, Fillion a cité en exemple quelques jugements «doux», comme celui rendu dans la cause de l'ancien premier ministre Daniel Johnson.

Au cours de son témoignage, par la suite, l'animateur de 37 ans a indiqué qu'à l'époque où il a tenu ses propos injurieux envers Sophie Chiasson, son auditoire moyen au quart d'heure, qui en faisait déjà le numéro un à Québec, se situait entre 62 000 et 65 000 personnes. Très poli avec le juge Alain, le défendeur a indiqué ne pas avoir la

prétention de dire que son émission est une d'information. On y fait du divertissement, a-t-il précisé en ajoutant sarcastiquement que, de toute façon, «le Publi-sac aussi informe».

«J'ai pas confiance dans le système de justice»

À une question de l'avocat de la demanderesse, Fillion a reconnu que, pour cinq des poursuites en dommages contre lui, des règlements à l'amiable sont intervenus. Bien que sans contrat écrit avec Genex, l'entreprise propriétaire de CHOI, une entente verbale prévoit que Fillion doit personnellement assumer une partie d'une éventuelle condamnation pour diffamation.

Pour en revenir à Sophie Chiasson, le défendeur a admis avoir téléphoné à celle-ci le matin même où il a reçu une mise en demeure d'elle. «C'était pour voir si une poursuite pouvait être évitée, a-t-il expliqué, et j'ai fait les premiers pas d'une excuse.»

Les audiences doivent reprendre ce matin.

SONDAGE AMÉRICAIN

Jean-Paul II jusqu'à la mort

■ WASHINGTON — Une courte majorité des catholiques américains pensent que le pape Jean-Paul II doit rester à son poste jusqu'à la mort, selon un sondage publié hier par *USA Today* et CNN. Si 51 % sont de cet avis, ils sont 43 % à estimer qu'il devrait démissionner maintenant pour raisons de santé. Lors d'un précédent sondage, en octobre 2003, ils étaient 50 % à penser ainsi. Quelque 93 % des catholiques américains et 73 % des non-catholiques ont une bonne opinion de Jean-Paul II. 62 % des catholiques approuvent globalement les positions qu'il a prises tandis que 33 % les considèrent comme «trop conservatrices». AFP



JOUEZ UN SUPER BINGO À
5 000\$
POUVANT ATTEINDRE 5 500\$
INCLUANT 3 GROS LOTS
GARANTIS DE 1 000\$

BINGO
DES CHUTES

www.bingodeschutes.com
4175, Boul. Ste-Anne Beauport
667-0921



ÉTAT DE SANTÉ DU PAPE

Le Saint-Père peut parler

CITÉ DU VATICAN (AP) — Le pape Jean-Paul II, qui a subi une trachéotomie jeudi soir, a parlé hier en allemand et en italien avec un haut responsable du Vatican, selon ce dernier, le cardinal Joseph Ratzinger, l'un des conseillers les plus proches du souverain pontife.

«Le pape m'a parlé en allemand et en italien. Je suis heureux de dire que le Saint-Père est complètement alerte mentalement et aussi capable de dire les choses essentielles», a affirmé le cardinal Ratzinger.

Dans la matinée, le porte-parole du Vatican, Joaquín Navarro-Valls, avait déclaré aux journalistes devant la polyclinique Gemelli de Rome que l'état de santé du souverain pontife continuait de s'améliorer. «Il va bien et son état s'améliore», a-t-il assuré. Il «a passé une bonne nuit» et s'apprêtait à concélébrer la messe dans sa chambre, située au 10^e étage de la clinique. «Tout est normal. C'est un bon patient», a-t-il ajouté. Lundi, au lendemain de l'apparition surprise du pape à la fenêtre de sa chambre de la clinique Gemelli, le Vatican avait publié un bulletin de santé qui indiquait que le Saint-Père mangeait normalement et avait commencé ses exercices pour récupérer sa respiration et rééduquer sa voix. Le quotidien *Il Messaggero* a rapporté hier que le pape espérait pouvoir dire merci lors de la prochaine bénédiction dominicale.

Certains spécialistes, dont un avait participé à la trachéotomie du souverain pontife jeudi dernier, ont indiqué que des patients comme lui devraient pouvoir reparrer normalement, bien que moins fort. Mais ils ont rappelé que le pape était fragilisé par la maladie de Parkinson.

«Il est évident que le patient est fragile, à cause de la progression d'une maladie qui dure depuis 15, 20 ans», a souligné Giovanni Fabbrini, un neurologue de la polyclinique Umberto I. «Il est au-dessus de la moyenne de 78 ans» et reste «vulnérable» devant de telles difficultés respiratoires, a ajouté ce médecin, qui n'a pas examiné le pape, âgé de 84 ans.

DEVENEZ TECHNICIEN

DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

Soudage-Montage	01 611 5190
Dessin industriel	01 611 5279
Électronique: Audio-Vidéo	01 611 5271
Mécanique automobile	01 611 5142
Électricité de construction (nouveau programme)	01 611 5430

• Possibilité de prêts et bourses • Aide au placement • Stage en entreprise

AVIRON QUÉBEC
COLLEGE TECHNIQUE
270, boul. Chénier Est
Québec, Qc. G1K 3H1
(418) 529-1321
1 800 663-1321

DU NOUVEAU CHEZ MICRO LOGIC!

Baladez-vous au hasard avec le tout nouveau iPod shuffle d'Apple contenant jusqu'à 240 chansons à écouter en mode aléatoire. Découvrez aussi le Mac mini, le Mac le plus abordable jamais conçu, propulsé par un PowerPC G4. Disponibles chez votre spécialiste Apple à Québec, Micro Logic!

MAC + PC

Mac mini à partir de 629\$

iPod shuffle à partir de 129\$

Micro Logic DÉTAIL

2786, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy 658 6624

Spécialiste Apple

Photo: à titre indicatif seulement. Prix sujets à changement sans préavis. Apple, le logo d'Apple, Mac mini et iPod shuffle sont des marques d'Apple Computer Inc.



Myriam et Amandine ont pu mettre la main à la bulle grâce à un des ateliers organisés spécialement pour la relâche par le Musée de la civilisation.

SEMAINE DE RELÂCHE

Le grand nettoyage des poumons et du... cerveau

Le Musée de la civilisation pris d'assaut

PIERRE ASSELIN

PAsselin@lesoleil.com

La semaine de relâche, ce n'est pas juste l'occasion de nettoyer les poumons, il y a le cerveau aussi. Depuis vendredi, le Musée de la civilisation attire presque autant de visiteurs que les pentes de Stoneham ou du Mont-Sainte-Anne.

Le Musée a organisé pour cette semaine une quinzaine d'ateliers à l'intention des écoliers, histoire de leur donner le goût de la science, en s'inspirant de l'exposition *L'Odyssée de la lumière*. L'entrée était gratuite hier, comme tous les mardis, et des milliers d'enfants et de parents remplissaient les corridors et les salles d'exposition.

«C'est notre plus grosse journée de la semaine, observait Julie Gagnon, directrice de la diffusion et de la mise en marché. Nous ne recevons pas que des gens de la région immédiate de Québec, parce que toute la province est en relâche. Il y a au moins deux fois plus de visiteurs que dans une semaine normale.»

Le Musée s'attend en effet à recevoir entre 20 et 25 000 personnes entre le début et la fin de cette semaine. Jean-Jacques Rhéaume y a amené ses deux filles, Gabrielle et Florence, maquillées et très occupées à coller des triangles de plastique sur le kaléidoscope. Toute sa semaine est soigneusement planifiée, énumère-t-il: il y aura une sortie au cinéma, une partie de quilles, du patinage, un tour dans les manèges des Galeries de la capitale...

«Il faut qu'un des deux parents prenne congé. On n'a pas le choix, parce qu'il n'y a pas de service de garde pendant la semaine. Alors c'est moi qui me sacrifie pendant que mon épouse gagne le pain quotidien.»

La plupart des services de garde à l'école, sauf quelques exceptions, sont en effet fermés, rappelle-t-on à la commission scolaire de la Capitale.

Au Mont Sainte-Anne, la semaine de relâche du Québec représente à elle seule 10 % de l'achalandage annuel, précise la porte-parole, Maude Bédard. Mais la période de la relâche dans les centres de ski de la région de Québec, c'est beaucoup plus qu'une seule semaine. Cette année, ça commençait avec le «Ski Break» des Britanniques, il y a deux semaines, puis les Américains ont suivi la semaine dernière, les Québécois cette semaine, les Maritimes la semaine prochaine et enfin l'Ontario. Dans l'ensemble, cette longue période apporte à la station le quart de son achalandage.

Les retombées économiques de la semaine québécoise pour la région représentent à peu près 1 million \$ par jour, indique M^{me} Bédard. Il y a approximativement 6000 skieurs par jour à Sainte-Anne et 4000 à Stoneham. Les files d'attente sont malgré tout raisonnables assure-t-elle. À Sainte-Anne par exemple, les remontées ont une capacité de 18 500 skieurs à l'heure.

Au Village Vacances Valcartier, Ginette Robert signale que la fréquentation est la même que pendant les Fêtes et qu'il n'y a pas beaucoup d'attente non plus. On a prévu des activités d'animation, avec des jeux, des prix, de la tige d'érable, pour toute la semaine.

Même si c'est aussi semaine de relâche pour les 38 000 étudiants de l'Université Laval, explique Jean-François Huppé, du service des communications, il n'y a cependant pas d'activités spéciales organisées sur le campus. La plupart des étudiants en profitent pour retourner chez eux et faire, officiellement, de la lecture.

Mais contrairement aux professeurs du niveau secondaire, qui sont tout autant en relâche que leurs élèves, les quelque 1600 professeurs de l'université ne sont pas libérés pour autant. Ils sont censés continuer leurs travaux non scolaires. Enfin, les chargés de cours, engagés à contrat, organisent leur semaine selon leurs besoins, pour faire de la correction et préparer leurs cours.

► Suggestions pour la relâche

□ L'Envers du décor au Grand Théâtre?

Un numéro interactif qui présente aux enfants les éléments d'une production théâtrale et des musiques du monde. Les enfants peuvent aussi revêtir les costumes prêts par le Trident. (mercredi 2 mars à 9h15 et 13h15, 7\$ par personne, réservations: 643-8131)

□ Le Guide de la famille de la Ville de Québec

On peut se procurer le Guide dans les bibliothèques et aux bureaux d'arrondissement, il comprend une Carte de Famille donnant accès à plusieurs activités, par exemple: L'entrée à l'Observatoire de la capitale gratuite mercredi sur présentation de la carte, entre 10h00 et 17h00.

Deuxième billet gratuit pour l'Aquarium jeudi aux 100 premiers détenteurs de la carte (L'entrée est déjà gratuite aux 12 ans et moins).

Présentation gratuite des films *Bob l'éponge* et *Les désastreuses aventures des orphelins Beaudelaire* à 10h00 jeudi au Cinéma Star Cité de Sainte-Foy aux détenteurs de la carte.

Musée de la civilisation, entrée gratuite samedi entre 10h00 et 12h pour les détenteurs de la carte.

□ Musée de la civilisation

On y présente toute la semaine «Pas de relâche pour la relâche, c'est brillant!» Des ateliers, des spectacles, du maquillage, de l'animation inspirés de l'exposition *L'Odyssée de la lumière*. De la bulle de savon jusqu'à une pile (électrique) de sel. Gratuit en tous temps pour les 11 ans et moins.

□ Exposition Odyssée Canada et rallye Découverte

Faites un voyage de 400 ans grâce à une exposition multimédia à la Maison de la découverte des plaines d'Abraham, qui retrace l'histoire du pays, des premiers exportateurs jusqu'à la fondation du Canada, et du rêve français jusqu'à l'occupation britannique. Au 835, ave. Wilfrid Laurier (près du manège militaire) Gratuit pour les 12 ans et moins et les détenteurs de la carte-famille, et deux billets pour le prix d'un (6,50\$) pendant toute la semaine.



Parlez-vous l'english ?

Jean-Simon GAGNÉ JSGagne@lesoleil.com

Domage que les futures générations de Québécois ne puissent pas lire tous les beaux projets que l'on élabore pour eux, en particulier au ministère de l'Éducation. À croire que, pour une fois, les absents n'auront pas complètement tort.

Sky is the limit. Pour reprendre un slogan du Parti libéral, nos futurs concitoyens brilleront parmi les meilleurs. S'ils sont dentistes, ils pourront faire un traitement de canal à un barracuda, les yeux fermés. S'ils sont astronautes, ils explorent les confins de l'Univers. Comme le dirait Jean Perron, ils iront là où la main de l'homme n'a jamais mis le pied.

Par-dessus tout, les Québécois du futur parleront couramment quatre ou cinq langues, sans compter la langue des affaires, la langue de vipère et la langue de bois.

Moi, je vous le dis, l'avenir s'annonce radieux et fort différent de tout ce qui a pu exister auparavant. Par exemple, finies les traductions boiteuses de slogans publicitaires, qui ont un effet désastreux sur la clientèle.

Souvenez-vous du célèbre: *Fly to Asia by Air International. You'll be amazed!*

Figurez-vous qu'un étourdi avait traduit le slogan de la manière suivante: *Volez vers l'Asie par Air International. Vous n'en reviendrez pas!*

Avec un peu de chance, c'est avec attendrissement que nos descendants plus que parfaits iront au musée pour se gausser de nos gaffes linguistiques. On les imagine déjà, pouffant de rire en lisant cette traduction du mode d'emploi d'une bouteille de liquide correcteur.

BIEN AGITER: Contient mélange des perles. Applique frugalement. Récapitulation après chaque utilisation. Mince avec eau si nécessaire.

Fluide est non-torique et non-hasardeux quand d'occasion comme dirigé. Ne contient pas de trichloroethane.

Curieusement, sur l'autoroute de l'excellence *made in Québec*, peu de projets ont suscité autant d'émotion que la décision du ministère d'amorcer l'enseignement de l'anglais dès la première année du primaire, à partir de 2006.

D'un côté, les opposants craignent qu'il ne s'agisse d'un pas vers l'assimilation des francophones. De l'autre, les partisans estiment qu'il s'agit d'une étape cruciale vers l'acquisition d'une seconde langue.

Dans un cas comme dans l'autre, on se demande où ils vont pêcher tout ça. Au Québec, quiconque a suivi des cours d'anglais au primaire sait qu'il ne s'agit ni d'une antichambre de l'assimilation, ni encore moins d'un passeport vers le bilinguisme.

En fouillant dans mes souvenirs, je revois une charmante bonne sœur un peu sourde, affligée d'un étrange défaut d'élocution. La religieuse *chochottait*, postillonnant à chaque mot l'équivalent des chutes du Niagara dans toutes les directions.

Un jour mémorable, elle avait tenté de nous apprendre comment prononcer le mot *CHAT*, en anglais.

FAT! postillonnait la sœur, en désignant une grande affiche où l'on pouvait lire le mot *CAT*.

— Répétez après moi, *chochottait-elle*: FAT!

— FAT, répétait la classe.

— Non, che n'est pas tout à fait chela, poursuivait-elle. Écoutez bien: FAT!

— FAT, répétait la classe.

Nous y serions peut-être encore si un élève an-

glophone n'avait pas eu l'idée de poser une question pour mettre fin au dialogue de sourd. Espérant peut-être rappeler poliment à la sœur ses problèmes d'élocution, le garçonnet avait demandé: — Ma sœur, comment dit-on le mot *GRAS* (FAT) en anglais?

Et la nonne de répondre, en postillonnant furieusement: «cha, che n'est pas la même chose. On dit: HAT!»

Trêve de rigolade. Sur les chemins de la perfection, l'enseignement d'une heure d'anglais par semaine, dès la première année, constitue-t-il un *must*, comme on dit en bon français?

Rien n'est moins sûr. Depuis des années, la plupart des spécialistes suggèrent de concentrer l'apprentissage des langues sur de courtes périodes, plutôt que de le dispenser à petite dose. Moins de saupoudrage, plus de périodes d'apprentissage intense, disent-ils. Au Pays-Bas, où l'apprentissage de l'anglais connaît un vif succès, son enseignement ne débute que vers l'âge de 9 ou 10 ans. De manière intense, il va sans dire.

Peu importe. Gouverner, c'est souvent l'art d'imposer une solution approximative à un problème mal identifié.

J'ajouterais aussi que le plus grand défi des jeunes générations consiste souvent à trouver des solutions aux solutions qu'ont imaginées leurs aînés. On voit difficilement pourquoi nos descendants échapperaient à cette loi d'airain. Et que ceux qui prétendent le contraire méditent un instant sur cette compilation célèbre: «Les 10 commandements de Dieu s'énoncent en 68 mots, la déclaration d'Indépendance améri-

ne tient sur un feuillet, mais pour formuler l'ordonnance de la Communauté européenne sur les importations de caramels, il n'a pas fallu moins de 25911 mots.»

Ne souriez pas. La confiance en l'avenir est un acte de foi. D'ailleurs, juste au cas où nos descendants se révéleraient aussi parfaits qu'on le prédit, je vous propose une collection de perles relevées dans les écrits de notre monde perfectible. Qui sait si demain, dans un Québec parfait, ce genre de petit plaisir apparaîtra encore possible?

□ Les peintres les plus célèbres sont Mickey l'ange et le homard de Vinci.

□ Pour mieux conserver la glace, il faut la geler.

□ La climatisation est un chauffage froid avec du gaz, sauf que c'est le contraire.

□ Les fables de La Fontaine sont si anciennes qu'on ignore le nom de l'auteur.

□ Les Américains vont souvent à la messe car les protestants sont très catholiques.

□ Ma femme a été opérée pour les os verts.

□ Selon vos instructions, j'ai donné le jour à deux jumeaux dans une enveloppe ci-jointe.

□ En réponse à votre enquête dentaire concernant mon appareil, les dents de mon devant vont très bien mais celles de mon derrière me font mal.

□ Je vous avise qu'étant travailleur de nuit, je vis au jour le jour.

□ Quand mon petit a eu cinq ans, la caisse m'en a coupé la moitié.

□ Ma fille, poumonique, est rendue en aquarium.

« LES MIEUX TRAITÉS AU MONDE »

Les étudiants rappellent Charest à l'ordre

MONTREAL (PC) — Un cours de rattrapage en système d'éducation 101 ne ferait peut-être pas de tort au premier ministre Jean Charest, qui, en affirmant lundi que les étudiants québécois étaient les «mieux traités au monde», s'est attiré les foudres des trois principales associations étudiantes.

Voilà qui n'est rien pour aider son nouveau ministre de l'Éducation, alors que 45 000 étudiants sont en grève et que des milliers d'autres sont appelés à les rejoindre...

La FEUQ, la FECQ et la CASSEE ont toutes trois dénoncé hier le discours «abusif» de Jean Charest, qui, selon elles, réduit le monde à l'Ontario et aux États-Unis. Les trois associations en-

veulent pour preuve les dernières données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui montrent clairement que le Québec se situe plutôt à mi-chemin entre le modèle anglo-saxon et le modèle européen de contribution limitée quant aux frais de scolarité.

«À 1862 \$ de frais moyens par année, on est loin d'être les mieux traités au monde. En Europe, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, l'Islande, l'Irlande, la Norvège, le pays de Galles et l'Écosse n'exigent aucun droit de scolarité», a rappelé hier Eric Martin, l'un des porte-parole de la Coalition de l'association pour une solidarité syndicale étudiante élargie (CASSEE).

LOTO QUÉBEC

Résultats

Tirage du 2005-03-01

04	10	11	15	19	22	24	28	29	34
37	42	47	57	58	59	62	68	69	70

Tirage du 2005-03-01

281 0995 NUMÉRO 370409

SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU 649

Clinique SOINS DES PIEDS

Denise Gagné Infirmière Diplômée, membre de l'Ordre de l'Infirmière

Spécialités de soins des pieds

- Soins «Express» 30\$
- Soins «Confort» 40\$
- Soins «Traitement simple» 50\$
- Soins «Traitement max» 60\$
- Soins «Extra» 10\$

208-4600, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg • Tél.: 626-6668

ERRATUM

Dans le Journal Épargne d'Aliments de Santé

Laurier du 2 mars au 29 mars 2005, inséré dans Le Soleil d'aujourd'hui, le format du Kamourai XP est de 60 végécapsules et non de 50 et 125 végécapsules.

À l'Aliment de Santé, la plus grande épicerie spécialisée en santé et beauté naturelle au Canada!

418.651.3262

À votre retraite

HOSTELLERIE

PARC DES BRAVES

- APPARTEMENTS 1 1/2 - 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2
- POUR PERSONNES AUTONOMES
- INFIRMIÈRES
- SALLE À MANGER
- ANIMATION ET CHAPELLE
- BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ
- À PROXIMITÉ D'UN PARC

750, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 4P1 (418) 681-0041

Avez-vous pensé à inclure un don à un organisme de bienfaisance dans votre testament?

CE SOIR

450, Chemin du golf

20 h

François confie son fils à Alex. Prendra-t-il ses responsabilités?

3 X RIEN

20 h 30

Alex devient vedette d'une infopub.

TQS

Un réseau COGECO

Aidez les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs proches.

La Maison Vilar, notre raison d'être!

Procurez-vous une tirelire VILAR au www.fondationvilar.com au prix de 10 \$* et courez la chance de gagner un cinéma maison d'une valeur de 2000 \$**

La maison **Alzheimer vilar** de Québec

Fondation Alzheimer Vilar du Québec

TQS 93.3

LE SOLEIL



* Frais d'envoi en sus

** Règlements disponibles au www.fondationvilar.com

Information: 418 694-7924

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

MAISON DES NAISSANCES À LIMOILLOU

Les premiers bébés à la fin de 2006

L'Agence de santé et des services sociaux de la capitale nationale autorise le projet d'implantation

CLAUDE VAILLANCOURT
Cvailancourt@lesoleil.com

■ L'Agence de santé et des services sociaux de la capitale nationale vient de donner un sérieux coup de main à la création d'une maison des naissances, dans le quartier Limoilou, à Québec, où les premiers bébés pourront voir le jour, au plus tard à la fin de 2006. Elle en a autorisé, lundi, l'embauche d'un chargé de projet ainsi que la mise en place d'un comité d'implantation.

«Je suis optimiste et, pour ma part, je me donne un an», a lancé Marie-Claude Alain, la directrice adjointe par intérim du programme famille-enfance-jeunesse au sein du Conseil de la santé et des services sociaux de Québec-Sud, en venant annoncer la nouvelle aux citoyens du secteur qui s'intéressent vivement à ce que la nouvelle maison soit véritablement intégrée à la structure sociale du quartier.

«Notre maison des naissances de Limoilou ne devra pas être juste un lieu d'accouchements», a prévenu une organisatrice de la soirée, Véronique Laflamme. Ce devra être aussi un lieu de rencontres avant et après les accouchements. Il pourrait y avoir, en parallèle, une friperie ou un centre de documentation.»

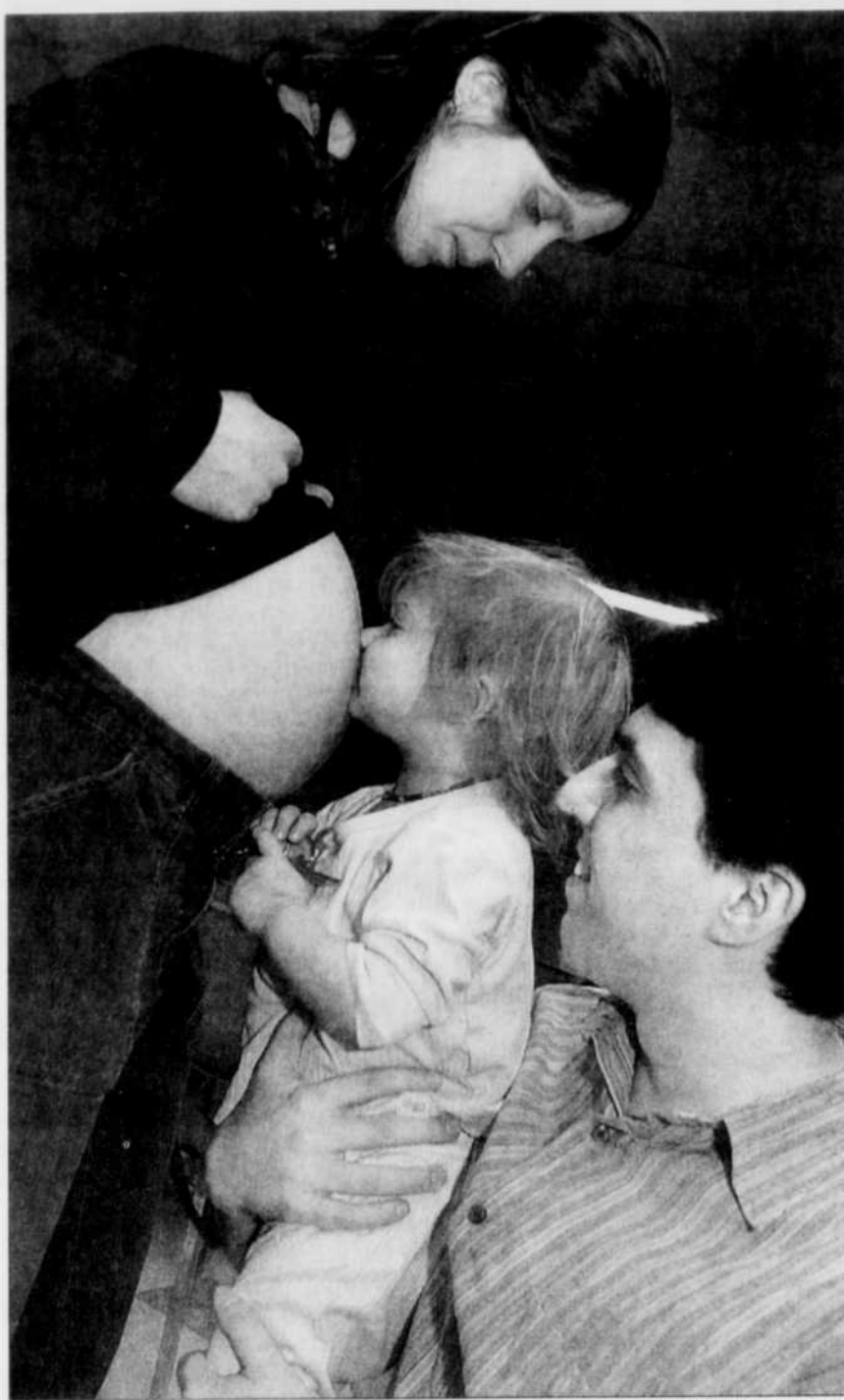
La nouvelle maison viendra s'ajouter à la maison Mimosa, de Saint-Romuald, où l'on pratique quelque 230 accouchements par année. Difficile d'accès pour les gens de la rive nord, la maison Mimosa n'est plus en mesure de desservir l'ensemble de la clientèle de son territoire et voit donc

d'un bon œil l'arrivée d'une autre maison des naissances.

Selon les chiffres fournis au SOLEIL par l'Agence de santé et des services sociaux, son implantation commande un budget de 1 million \$ environ et nécessite un budget de fonctionnement d'un peu plus de 780 000 \$ par année.

Le comité d'implantation aura à décider s'il privilégie la construction d'un immeuble ou le réaménagement d'un édifice de Limoilou. D'après les premiers calculs, les chiffres s'équivalent presque car les coûts de construction sont estimés à 1 170 000 \$ alors qu'une réaffectation d'immeuble entraînera des dépenses de 999 000 \$.

Le comité est composé des centres de santé et de services sociaux de Québec-Sud et de Québec-Nord, du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ), du Centre hospitalier affilié universitaire de Québec (CHA), d'une sage-femme, d'un représentant des médecins obstétriciens, d'une représentante du milieu communautaire et de l'Agence des services sociaux et de la santé de la capitale nationale.



La petite Maina, âgée de deux ans, dans les bras de son père, François Langlois, embrasse le ventre de sa mère, Geneviève Guilbault, elle-même sage-femme, qui milite pour l'implantation d'une maison des naissances à Limoilou. Maina a d'ailleurs vu le jour à la maison Mimosa sur la Rive-Sud de Québec.

Selon le président-directeur général de l'agence, Michel Fontaine, il est permis de penser que l'on pourra, en plus, offrir aux femmes de la région un service d'accouchement à domicile et en milieu hospitalier avec sage-femme «dans les mois précédant l'ouverture de la nouvelle maison».

La réunion d'hier s'est déroulée en présence de personnes convaincues, une sage-femme de Mimosa, Katie Drolet, une femme ayant accouché, Louise Pedneault, ainsi qu'un papa qui a participé à des accouchements, autant en milieu hospitalier que dans une maison des naissances, sont venues raconter leur expérience. François

Langlois, dont la petite Maina, est née à la maison Mimosa, ne lançait que de bons commentaires à l'endroit de la maison des naissances. Sa conjointe, Geneviève Guilbault, sage-femme de profession, ne pourra pas cependant accoucher à Limoilou, compte tenu des échéanciers. Mais sa place est retenue vous savez où.

Katie Drolet a insisté sur la relation que les sages-femmes entretiennent avec les mères, autant avant qu'après l'accouchement. Au moment de la naissance, elles sont d'ailleurs deux à participer à l'événement. Le suivi s'échelonne sur trois mois

L'Action civique mènera des consultations publiques

JEAN-FRANÇOIS CLICHE
JFCliche@lesoleil.com

À force de répéter que le citoyen est au cœur de ses préoccupations, l'Action civique de Québec (ACQ) a fini par se prendre au mot. Le parti mènera ce printemps une série de consultations publiques, ouvertes à ses membres comme à la population en général, en vue de l'élaboration de son programme électoral.

Le parti de Paul Shoiry veut prendre le pouls de la population avant d'écrire son programme électoral

«Aucune formation politique municipale ne l'a encore fait à Québec, s'est targué le chef du parti, Paul Shoiry, en conférence de presse hier. (...) On veut que les gens viennent donner leur opinion. (...) On n'est pas là pour leur vendre quelque chose, mais bien pour aller chercher leurs attentes.»

«On va aussi inviter les organismes et les intervenants régionaux (et les citoyens, évidemment) à soumettre des mémoires», a ajouté le conseiller municipal Jean-Marie Laliberté. Ces «intervenants» seraient



Le chef de l'Action civique de Québec, Paul Shoiry

les chambres de commerce, des organismes de développement économique, des groupes communautaires et des organisations comme Vivre en ville, Accès transport viable, etc.

Des assemblées se tiendront dans chaque arrondissement entre le 22 mars et le 13 avril. Des demandes et doléances qui en ressortiront, un tri sera fait le 29 mai lors d'un «congrès des priorités» auquel participeront des membres de l'ACQ provenant de l'ensemble du territoire. La plate-forme électorale du parti devrait être fin prête vers la fin du mois de juin.

L'Action civique compte à l'heure actuelle environ 1700 membres, selon M. Shoiry. «Il peut en rentrer 30 ou 40 une semaine, et il y a d'autres semaines où il en rentre plus», dit-il.

Le lien Québec-Boston passe par la création d'un pays, selon Landry

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

SAINT-GEORGES — Le lien Québec-Boston passe par la création d'un pays selon Bernard Landry.

En marge de la conférence qu'il a prononcée hier, au Georgesville, devant une centaine de membres de la Chambre de commerce de Saint-Georges de Beauce sur l'économie du Québec, le député de Verchères et chef de l'opposition officielle, Bernard Landry, a fait appel à une certaine cohérence économique et politique auprès des Beaucerons.

«Quand on paie les deux tiers de ses impôts à Ottawa et que l'on perd 50 millions \$ par semaine en raison du déséquilibre fiscal, il faut y penser quand on demande une route après. Cela fait partie d'un ensemble, d'une politique globale», a-t-il fait valoir, interrogé sur

l'importance à accorder au lien Québec-Boston. Bernard Landry estime, hors de tout doute, que le Québec doit se donner les moyens de se construire.

«En 2002-2003, nous avons travaillé au dossier de l'autoroute 73. Le calendrier avance, ajoute-t-il, mais pour compléter des travaux, n'importe quel gouvernement se doit d'avoir les moyens financiers suffisants.»

Par ailleurs, martelant un message à saveur plus politique, le chef de l'opposition officielle s'étonne, qu'au pays des bâtisseurs et de l'entrepreneuriat, la souveraineté ne trouve pas l'adhésion de la majorité des gens.

«Depuis 1970, j'ai échangé et j'ai pu obtenir l'écoute des Beaucerons en regard de sujets tels le virage technologique, le libre-échange, l'avènement du CNE (Carrefour de la nouvelle économie) de Saint-Georges, lequel est l'un des plus performants au Québec,

mais le message politique de la création d'un pays ne passe pas», note-t-il. «Est-ce que vous ne pourriez pas y songer?» a-t-il lancé.

Force est de constater que dans la circonscription de Beauce-Sud, là où la mentalité est d'être son propre patron et où il importe de gérer seul ses propres affaires, le PQ n'a jamais pu faire élire un seul candidat à ce jour.

«Tout cela demeure encore un mystère pour moi», admet sans équivoque M. Landry. «Est-il un entrepreneur qui accepterait de faire gérer son entreprise par son compétiteur?»

Dans l'assistance, personne n'a cru bon interroger M. Landry par rapport à l'incidence du lien Québec-Boston.

Il y a 15 jours, devant le même auditoire, la console générale des États-Unis au Québec, M^{me} Abigail Friedman, a insisté sur le développement des liens des deux côtés de la frontière.



Le chef de l'opposition officielle, Bernard Landry, a prononcé hier une conférence, devant une centaine de membres de la Chambre de commerce de Saint-Georges de Beauce sur l'économie du Québec.

SAMEDI

DANS LE SOLEIL

Jean Soulard
Rédacteur en chef invité



Le chef du Château Frontenac, Jean Soulard, a accepté de jouer les rédacteurs en chef d'un jour dans LE SOLEIL. Retrouvez partout dans notre livraison de samedi la saveur Soulard: projets fous, coups de coeur, découvertes; rencontres avec des gens «ordinaires», plaisirs de la vie au quotidien, etc. Bienvenue dans le petit monde de Soulard.

Trois quarts des Canadiens ne croient pas Wal-Mart

Ils associent plutôt la fermeture du magasin de Jonquière à la syndicalisation

STÉPHANIE MARTIN
SMartin@lesoleil.com

Les Canadiens n'avaient pas les raisons invoquées par Wal-Mart pour fermer le magasin de Jonquière. Les trois quarts d'entre eux sont persuadés que c'est la venue du syndicat et non les problèmes financiers qui ont incité la compagnie à mettre la clé dans la porte.

C'est ce que révèle un sondage réalisé par la firme Pollara auprès de 1653 internautes canadiens, sélectionnés dans une banque, entre le 19 et le 23 février.

La consultation révèle que seulement 9 % d'entre eux croient sur parole le détaillant américain qui affirme devoir mettre fin à ses activités à Jon-

quière en raison de profits insuffisants. À l'inverse, près de 76 % des Canadiens ont tracé un parallèle évident entre la fermeture et la formation d'un syndicat.

Ce sont les hommes de 35 à 54 ans (82 %) et les femmes de 55 ans et plus (84 %) qui sont les plus convaincus à cet effet.

Au Québec, les réactions sont encore plus marquées.

Le pourcentage de sceptiques grimpe à 89 %, contre 6 % qui se rangent derrière les arguments de Wal-Mart.

L'étude démontre également que le détaillant pourrait payer le prix à la suite de son geste. En effet, 31 % des Canadiens ont l'intention de réduire

leurs visites dans les magasins à rayons de la chaîne (19 %) ou carrément de cesser de les fréquenter (12 %). Au Québec, ce sont 44 % des consommateurs qui affirment qu'ils y magasineront moins (22 %) ou plus du tout (22 %).

Pour Luc Dupont, professeur au département de communication de l'Université d'Ottawa, ces intentions annoncées sont cependant à prendre avec un grain de sel. Selon lui, elles se vérifieront sûrement à très court terme. « Et à court terme, ça veut dire il y a deux semaines. On est déjà dans le moyen terme en ce moment », dit-il.

Mais le temps viendra probablement à bout de la volonté de plusieurs. En réalité, le 12 % qui a juré ne plus remettre les pieds chez Wal-Mart pourrait bien se réduire à un maigre 8 %, selon le spécialiste du marketing. « Je suis persuadé que la situation est presque revenue à la normale aujourd'hui ».

La raison est bien simple, le consommateur est une créature émotionnelle. Il a aussi tendance à mentir quand il affirme qu'il ne magasine pas chez Wal-Mart. D'ailleurs, souligne M. Dupont, avec 135 millions de clients à travers le monde chaque semaine, Wal-Mart a réalisé que sa deuxième plus importante clientèle était celle composée de gens qui disent ne pas fréquenter le commerce !

L'Ontario interdit les « pit-bulls »

■ TORONTO — L'Ontario est devenue hier la première province à interdire les chiens de race bull-terrier, mieux connus sous l'appellation de *pit-bulls*, sur son territoire. Le gouvernement ontarien se dit persuadé que cette mesure rendra la province « plus sûre », et sera un exemple pour les gouvernements du reste de l'Amérique du Nord, lorsque ceux-ci décideront d'imposer des restrictions à cette race canine controversée. L'adoption de la législation à l'Assemblée législative ontarienne fait suite à une série d'incidents horribles, dont une attaque au cours de laquelle un Torontois de 25 ans a presque été dévoré vivant par deux *pit-bulls* déchainés. Les policiers ont dû tirer plus d'une dizaine de balles pour arriver à tuer les deux bêtes. À Ottawa, tout récemment, des bambins de deux et quatre ans ont été blessés par des *pit-bulls* dans des incidents distincts. PC

Les réactions encore plus marquées au Québec

2 machines-à-images ExpressVu^{MC}

à partir de

5 \$

/mois en location*

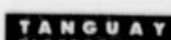
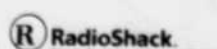
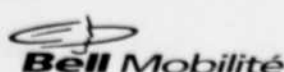


- Un plus grand choix de canaux numériques et haute définition que celui des câbles au Québec
- Image et son d'une clarté remarquable



bell.ca/offre 1 87 SOUCOUPÉ Magasins Espace Bell, Bell Mobilité et détaillants participants

Et bien simple.^{MC}



Offre en vigueur du 1^{er} février au 31 mars 2005 avec location d'un nouveau système. Offert aux clients résidentiels à qui l'accès et la visibilité directe le permettent, jusqu'à épuisement des stocks. Une pièce d'identité avec photo valide et une préautorisation sur une carte de crédit ou par prélèvement bancaire sont requises pour acheter et activer un système. Prix/offre sujets à changement sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Taxes en sus. D'autres conditions et frais peuvent s'appliquer.
*L'offre inclut un système 3120 et un récepteur 3100. Frais de programmation en sus. Sujet à un engagement min. d'un an pour la location et la programmation. Frais d'installation initiaux de 49,99 \$ en sus. Un crédit de 49,99 \$ pour les frais d'installation initiaux s'applique à votre compte avant les taxes, préavis 6 à 8 semaines après l'activation. L'ensemble de l'équipement doit être installé et activé le même jour, à l'intérieur des 60 jours suivant l'achat, ou des frais additionnels s'appliqueront. Limite de 4 récepteurs par compte. Sujet à un engagement de 2 ans. L'installation professionnelle de base inclut l'installation du récepteur principal et du récepteur secondaire. Pour savoir si vous êtes admissible, visitez www.bell.ca/installation. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, s.e.c.

ario interdit
pit-bulls»

TO — L'Ontario est devenue la première province à interdire les chiens de race bull-terrier, mieux connus sous l'appellation de «pit-bulls». Le gouvernement ontarien se dit persuadé que cette mesure rendra la province «plus sûre» et servira d'exemple pour les autres provinces. L'adoption de la loi a été votée à l'Assemblée législative on-arienne. Elle s'applique à une série d'incidents, dont une attaque au sein d'un parc public à Toronto, dans laquelle un Torontois de 10 ans a été dévoré par un pit-bull. Les policiers ont tiré sur le chien pour l'arrêter. L'attaque a eu lieu le 15 février, à l'âge de deux ans, et quatre ans ont été nécessaires pour identifier le chien. PC

NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC

Un front commun sans la CSQ

GILBERT LEDUC
Gleduc@lesoleil.com

Depuis lundi, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ne fait plus partie du front commun du secteur public avec la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) qui négocient, entre autres, les augmentations salariales des 536 100 employés de l'État.

Constatant que les divergences étaient devenues irréconciliables quant à l'heure de la tenue des négociations pour le renouvellement des conventions collectives, le président de la CSQ, Réjean Parent, a annoncé, lundi, à ses homologues Claudette Carboneau (CSN) et Henri Massé (FTQ) que sa centrale se retirait du front commun, selon ce qu'a pu apprendre LE SOLEIL.

En milieu d'après-midi hier, Réjean Parent a refusé de commenter cette information.

Plus tôt dans la journée, il avait participé à l'annonce de la signature d'un protocole de collaboration entre la CSQ et les deux principaux syndicats de la fonction publique, le SPFG et le SPGQ.

À cette occasion, il avait fait allusion aux difficultés d'arrimage du cadre stratégique de la CSQ avec ceux de la CSN et de la FTQ.

Comme le rapportait LE SOLEIL, le 15 février, les présidents des trois centrales ont multiplié les rencontres, au cours des dernières semaines, pour tenter de préserver le front commun malgré la mésintelligence évidente sur l'heure de la tenue des négociations.

La CSQ, qui représente 110 000 membres dans le secteur public, est déjà engagée dans une bataille pour forcer le gouvernement à convenir de nouvelles conventions collectives avant la fin du printemps.

L'une de ses composantes, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) — qui représente les 80 000 en-

seignants des écoles primaires et secondaires — a déjà mis sur les rails des moyens de pression prévoyant, entre autres, une réduction du temps passé en classe avec les élèves, des congés de devoirs et de leçons et, éventuellement, deux jours de grève au printemps. Rappelons, que le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones a déposé, la semaine dernière, une requête devant le Conseil des services essentiels pour contrer l'exercice de certains moyens de pression.

Outre le fait que les conventions collectives sont échues depuis le 30 juin 2003, la CSQ fait remarquer qu'une entente doit intervenir au plus tard au printemps si l'on veut des changements soient apportés, notamment sur la taille des groupes, à temps pour la rentrée scolaire de septembre prochain. Un règlement à l'automne 2005 ou encore à l'hiver 2006 reporterait les changements espérés par les enseignants à la rentrée de septembre 2006.

Le printemps n'est pas dans le radar du «nouveau» front commun CSN-FTQ qui doit d'ailleurs tenir un point de presse, ce matin, à Montréal, pour faire le point sur les négociations dans le secteur public. Il vise plutôt l'automne prochain.

Non pas que la CSN et la FTQ — qui représentent respectivement 150 000 et 55 000 syndiqués dans le secteur public — veuillent étirer les négociations mais elles jugent tout à fait irréaliste la conclusion des négociations au printemps, compte tenu des votes sur les allégeances syndicales qui se tiennent dans les établissements du réseau de la santé et qui vont se poursuivre jusqu'au mois d'octobre.

Si les centrales syndicales forment le front commun négocient, pour leurs membres respectifs, à de nombreuses tables sectorielles dans les secteurs de la santé et de l'éducation, elles agissent aussi à titre de principal por-

te-parole syndical dans les pourparlers avec le Conseil du trésor sur les matières portant sur les salaires, les primes, les vacances, la conciliation travail et famille et la retraite.

NOUVEAU FRONT COMMUN CSQ-SFPQ-SPGQ ?

Si le cadre stratégique de la CSQ ne trouve pas d'atomes crochus à la CSN et à la FTQ, ce n'est pas le cas au Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et au Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

«Nous partageons l'objectif d'un règlement des conventions collectives

pour le printemps 2005», a déclaré, hier, le président du SFPQ, Michel Sawyer, au cours de la conférence de presse annonçant la création d'une nouvelle alliance intersyndicale pour la défense des services publics de qualité.

À l'instar de la CSQ, les deux syndicats de la fonction publique sont déjà en campagne. Le SPGQ a même tenu une première demi-journée de grève le 10 février dernier. «Chacun d'entre nous demeure autonome dans son fonctionnement, dans ses stratégies. On va voir ce que l'on peut mettre en commun en termes de stratégie d'action», a indiqué la présidente du SPGQ, Carole Roberge.

De là à parler de la naissance d'un nouveau front commun CSQ-SFPQ-SPGQ, il y a un pas que les chefs syndicaux n'ont pas voulu franchir.

Ils ont expliqué que l'alliance — qui donnera naissance à un Secrétariat intersyndical des services publics comme l'écrivait LE SOLEIL, le 19 février — marquait une forme de coopération qui aura une durée de vie plus longue que l'actuelle ronde de négociation pour le renouvellement des conventions collectives.

Le SFPQ et le SPGQ sont le porte-parole respectivement de 40 000 et de 19 000 syndiqués au service des ministères et organismes.



Le président de la CSQ, Réjean Parent

et always

PRÉSENTENT

CASTING

À l'école de la vie!

CE SOIR, 19 H

Simon a Vinny dans la peau...

TQS

LE SOLEIL

93.3

COGECO

casting.tqs.ca

FABRICVILLE

VOTRE MÉGA MAGASIN MODE ET DÉCOR MAISON

www.fabricville.com

POLYESTERS imprimés «Amelia» Cour. 12,99m

ACHETEZ-1 OBTENEZ-2 GRATUITS

TISSUS LOURDS extensibles Cour. 9,99m

Les tissus PRINTANIER SONT ARRIVÉS!

LAINAGE printanier pour costumes Cour. 16,99m

ACHETEZ-1 OBTENEZ-2 GRATUITS

SATINETTE imprimée de extensible Cour. 12,99m

ACHETEZ-1 OBTENEZ-2 GRATUITS

FUJETTE «Brittany» Cour. 6,99m

ACHETEZ-1 OBTENEZ-2 GRATUITS

coupon de drap SANTÉ Cour. 7,99m **3,99m**

POPELINE grande largeur Cour. 4,99m **24,50%**

achat exceptionnel ENTOILAGES assortis **14,99m**

Le symbole «Meins cher pour membres» indique les prix membres. Exemples non-membres aussi disponibles en magasin. Les rebons de la carte «Meins cher pour membres» ne s'appliquent pas aux commandes de décoration à domicile. Spéciaux de draperies non-valables pour les commandes à domicile. La marchandise peut varier d'un magasin à un autre.

FABRICVILLE Visitez-nous à www.fabricville.com

Le plus grand distributeur de tissus et draperies avec 170 magasins à travers le Canada

Pour des raisons d'espaces, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

PLACE LAURIER VANIER

2740, boul. Laurier (418) 651-3489 Lun. à Mer.: 10h à 17h30 Jeu. et Ven.: 10h à 21h Sam.: 9h à 17h Dim.: 10h à 17h

325, rue Soumaindre (418) 686-5072 Lun. à Mer.: 9h30 à 17h30 Jeu. et Ven.: 9h30 à 21h Sam.: 9h à 17h Dim.: 10h à 17h

Ces spéciaux sont en vigueur jusqu'au lundi 7 mars 2005, dans toutes nos succursales. Ouvert 7 jours, 7 soirs de 9h à 21h.

Concombre anglais

du Canada
gros moyen
catégorie no 1

97¢

chacun

FRUITSET LÉGUMES FRAIS

Le JARDIN MOBILE

Champignons frais

entiers blancs

de l'Ontario
catégorie no 1

97¢

le contenant

Ananas

GOLDEN RIBE
mûr sur le plant
petit à moyen, sans sucre
importé

2,97\$

la pièce

Poivrons rouges

importés
prémallés
catégorie no 1

1,67\$

la livre

Haricots verts

des États-Unis
prémallés
catégorie no 1

1,97\$

la livre

Bananes

importées
catégorie no 1

47¢

la livre

Asperges

importées
prémallées
catégorie no 1

1,97\$

la livre

Ces spéciaux sont en vigueur dans toutes nos succursales aux dates mentionnées ci-haut ou jusqu'à épuisement des stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Photos à titre indicatif seulement.

LE QUÉBEC ET LE CANADA

HONORAIRES DE LA FAMILLE LAFLEUR

Des organismes outrés

SIMON BOIVIN
SBoivin@lesoleil.com

Des organisateurs d'événements de la région sont renversés par les salaires empochés par la famille Lafleur qui assurait le lien entre eux et le Programme de commandites.

« Je trouve ça exorbitant, souligne Yvan Lachance, du Festival international des musiques militaires (FIMM). C'est inacceptable. Quand j'ai lu ça dans les journaux, je me suis dit: "ça dépasse la raison". Il y a des gens qui se sont enrichis aux frais de l'État. Et ça, c'est à part de tout ce qu'on ne sait pas encore. »

Les 12 millions\$ en salaire qu'ont touché quatre membres de la famille Lafleur, de Lafleur Communications Marketing, entre 1996 et 2000, en font soulever plusieurs. « On ne s'attendait pas à des commissions de cette ampleur », admet Rhonda Rioux, qui a dirigé pendant des années le Concours hippique de Québec.

« Depuis le début du scandale des commandites, on n'arrête pas d'écarquiller les yeux », commente quant à lui Jacques Hérisset, du Challenge Bell.

Pour chacun des événements, le mode d'opération était sensiblement le même. Les organisations se voyaient imposer une agence de publicité. Celle-ci devait s'assurer que les sommes étaient transférées et que la visibilité était bel et bien offerte. « Ils ont fait leur travail de vérification, assure M. Lachance. Je n'ai rien à leur reprocher là-dessus. Ce qui est scandaleux, c'est l'ampleur des commissions qu'ils

se gardaient. Ça n'a aucun sens. »

Aucune doléance n'est émise quant au suivi effectué par l'agence. Lafleur Communications Marketing exigeait des rapports et des bilans, et envoyait des gens faire des vérifications sur place. « Ça se faisait de façon très serrée », se souvient Jean Pelletier, du Carnaval de Québec.

ÉVÉNEMENTS PRIVÉS DE FONDS

Par contre, plusieurs ont le sentiment que les événements ont été privés de sommes dont ils auraient eu bien besoin. « Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'en quelques années, ces gens-là ont bénéficié de belles augmentations de salaire, affirme le président du Marathon des deux rives, Denis Therrien. (...) Ces entreprises ont fait de jolies sommes d'argent alors que nous, on tire le diable par la queue. »

« On aurait peut-être pu profiter de l'argent pour le développement et la survie des événements », ajoute M^{me} Rioux.

Ce qui désole le plus M. Therrien est que le scandale tend à faire oublier que le Programme de commandites n'était pas entièrement mauvais. « Dans la quasi-totalité des cas, l'argent versé aux événements a été bien utilisé et il a généré des retombées économiques partout, souligne-t-il. Il faut distinguer les sommes versées aux organisateurs et celles payées aux firmes » de publicité. L'annulation complète du Programme revient selon lui à « jeter le bébé avec l'eau du bain » et pénalise tout le monde.

La question des commissions n'est pas la seule qui doit être posée, poursuit M. Therrien. Si 15% des 150 millions\$ touchés par les organisations ont été versés en commissions, on ne parle que de 22 millions\$. Reste à voir ce qui est advenu des 78 autres millions\$. « Elles (les agences) ont peut-être touché plus d'argent pour des rapports, puis autre chose, avance M. Therrien. C'est ce qui fait que ces gens-là ont fait des profits mirobolants. (...) S'ils ont fourré le système, j'espère qu'on va les poursuivre. Si c'était de bonne foi, c'est peut-être vers les gestionnaires qu'il faut se tourner. »

Gaspillage de fonds publics : un prix pour André Ouellet

■ OTTAWA — Alors que la saison de remise des prix bat son plein, c'était au tour de la Fédération canadienne des contribuables, hier, de remettre ses *Teddies* aux élus s'étant le plus distingués par le gaspillage de fonds publics. Le grand gagnant de la cuvée 2005 : André Ouellet, ex-patron de la Société canadienne des Postes et libéral de longue date. M. Ouellet, qui a démissionné l'été dernier après la publication d'un rapport sur ses comptes de dépenses exorbitants, s'est vu décerner un cochon d'or pour l'ensemble de son œuvre, façon pour la Fédération de dénoncer une carrière « consacrée à dilapider l'argent des contribuables ». *PC*



L'ancien premier ministre québécois Daniel Johnson a présenté hier, devant plus de 15 députés, son rapport en faveur de l'emplacement du CHUM au 1000, Saint-Denis.

DOSSIER DU CHUM

Couillard mise sur la prudence

Son penchant pour Saint-Luc apparaît plus clair que jamais

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

■ Se faisant l'apôtre de la « précaution », le ministre de la Santé calcule qu'il en coûterait plus de 2 milliards\$ pour construire le nouveau CHUM à Outremont, quoi qu'en pensent ou qu'en disent les défenseurs de cette option.

Au deuxième jour de la commission spéciale sur le choix d'un site pour le nouveau Centre hospitalier universitaire de Montréal, le ministre Couillard a clairement indiqué être guidé par le « principe de précaution » pour prendre ses décisions. Relativement aux risques liés au transport par trains de matières dangereuses aux abords du site d'Outremont, « que penseriez-vous d'un gouvernement qui installerait le CHUM là, alors qu'il peut l'éviter? », a-t-il demandé aux gens de SNC-Lavalin, venus discuter de sécurité.

« Un gouvernement, je crois, ne peut pas se permettre de dire: "je pensais que" ou "je ne pensais pas que". Le principe de précaution ne doit-il pas nous guider et nous mener vers (un CHUM au centre-ville)? » a demandé M. Couillard à l'ancien premier ministre Daniel Johnson, qui présentait hier, devant plus de 15 députés, son rapport en faveur du 1000, Saint-Denis.

Bien que le ministre ait affirmé assister aux travaux de cette commission de quatre jours avec l'« esprit ouvert », son choix est apparu plus arrêté que jamais. La veille déjà, le ministre avait laissé deviner son parti pris pour un CHUM au centre-ville. Hier, il a été encore plus tranché, notamment sur la question des coûts, qu'il évalue au bas mot à 2 milliards\$, au moins 300 millions\$ de plus que les estimations des partisans d'Outremont. « Le recteur (de l'Université de Montréal, Robert Lacroix), dit 1,7 milliard\$. Moi, mon évaluation, d'après ce que je lis, ce qui n'est pas là et ce qui devrait être là, c'est qu'on ne s'en tire pas à moins de 2 milliards\$, a déclaré M. Couillard hier.

Premiers intervenants à prendre la parole hier, Armand Couture et Guy Saint-Pierre, auteurs du rapport favorisant Outremont, ont défendu bec et ongles leur choix, en raison de l'important potentiel de développement du site et de la proximité avec l'Université de Montréal. « Si le gouvernement, et c'est sa liberté, décide d'aller à Saint-Luc (au centre-ville), il faut oublier complètement qu'un jour, la faculté de médecine s'y retrouvera. (...) Ils ne voudront pas y aller », a affirmé M. Saint-Pierre.

Ce à quoi M. Couillard a répliqué: « Ça m'apparaît toujours risqué de dire que jamais quelque chose ne va se réaliser. De dire que l'Université de Montréal installerait sa faculté au centre-ville, ça m'apparaît pour le moins hypothétique, compte tenu que d'autres organisations prestigieuses ont fait exactement ce choix-là. Un avis qu'a cautionné M. Johnson.

Le gouvernement a consenti à contribuer à hauteur de 800 millions\$ pour ce nouveau centre hospitalier universitaire francophone et prévoit se tourner vers le privé et le gouvernement fédéral pour absorber le reste de la facture. « Tous les coûts doivent être inclus, parce que c'est toujours du même payeur d'impôt dont il est question, a insisté M. Couillard devant les défenseurs de la gare de triage. Dans quoi est-on en train de s'engager? » Le ministre a sûrement déjà posé la question à son chef, Jean Charest, qu'on sait être un partisan d'Outremont. Et il la lui reposera probablement de nouveau, d'ici à ce que le gouvernement arrête finalement son choix.



Il y a des limites à ce qu'on peut faire avec le Parti marijuana, a admis Boris Saint-Maurice.

L'ancien chef du Parti marijuana passe chez les libéraux

Il continuera de promouvoir la légalisation du « pot »

OTTAWA (PC) — C'est avec « grande fierté » que Boris Saint-Maurice, ancien chef du Parti marijuana, est devenu membre des libéraux de Paul Martin.

« J'ai un plaisir énorme à faire partie de l'équipe libérale », a déclaré M. Saint-Maurice en conférence de presse à Ottawa, hier. « Je m'engage à servir le parti et à respecter ses valeurs et ses traditions au meilleur de mes capacités », a-t-il indiqué, en jurant qu'il avait reçu un « accueil chaleureux » de ses nouveaux collègues.

Mais le nouveau libéral n'a pas oublié ses premières amours: « Le prin-

cipal objectif, bien sûr, c'est de faire progresser le dossier de la marijuana. Il y a des limites à ce qu'on peut faire avec le Parti marijuana, a-t-il admis. Avec les années, il était difficile d'aller plus loin. »

Au sein du parti gouvernemental, Boris Saint-Maurice espère avoir de l'influence sur le contenu du projet de loi prévoyant la décriminalisation de la marijuana, actuellement à l'étude aux Communes. Mais ultimement, il souhaite la légalisation pure et simple du cannabis. « Je suggérerais aux gens qui prônent la légalisation de la

mari de joindre les rangs des libéraux, a-t-il lancé. Ce serait une sage décision. »

Le militant compte participer activement au congrès libéral, qui débutera demain à Ottawa. « Je n'ai aucune intention d'amener de la marijuana au congrès, a-t-il promis. Ce n'est pas la place appropriée pour ce genre de chose-là, c'est un lieu de travail et c'est ça mon intention en y allant. »

Boris Saint-Maurice a toutefois refusé de dire s'il fume toujours du *pot*, prétextant qu'il s'agit d'une question personnelle.

BOUCLIER ANTIMISSILES

Paul Martin a manqué de courage, affirme Duceppe

Le PM aurait dû aviser lui-même George W. Bush de la décision du Canada

MARTIN OUELLET
Presse canadienne

Le premier ministre Paul Martin a manqué de courage en n'avisant pas lui-même George W. Bush de la décision du Canada de ne pas participer au projet de bouclier antimissiles, a accusé, hier, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe.

M. Martin « n'a pas eu le courage » de mettre M. Bush au parfum de la décision canadienne, a déploré M. Duceppe, au cours d'un point de presse. Plutôt que d'assumer son rôle de chef de gouvernement, M. Martin a confié au ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, le soin d'expliquer la po-

sition canadienne à la secrétaire d'État Condoleezza Rice, a-t-il rappelé.

Le premier ministre du Canada, qui avait pourtant eu l'occasion de croiser M. Bush à Bruxelles, « n'a pas osé affronter face à face » son vis-à-vis américain, a ajouté le leader bloquiste.

Plus que le refus de participer au projet de bouclier antimissiles, auquel s'opposait d'ailleurs le Bloc québécois, l'indécision et l'absence de courage du premier ministre ont contribué au durcissement des relations entre le Canada et les États-Unis, pense M. Duceppe.

« Le manque de courage et l'indécision apportent le résultat suivant: moins de respect pour les autorités canadiennes », a-t-il estimé, faisant allusion « à la rebuffade » de M^{me} Rice, qui a annulé la visite qu'elle devait effectuer au Canada le mois prochain.

M. Martin s'est comporté comme une girouette dans le dossier du bouclier antimissiles, a poursuivi M. Duceppe, qui soupçonne le chef libéral d'avoir pris sa décision en se basant sur des considérations partisans.

« D'après les derniers sondages, le reste du Canada est en faveur du bou-

clier alors qu'il y a une opposition très nette au Québec. Les libéraux savent qu'ils sont mal pris au Québec », a-t-il fait remarquer.

Selon le leader souverainiste, M. Martin aurait dû faire montre du même leadership que l'ancien premier ministre Brian Mulroney, qui avait lui-même informé le président Ronald Reagan de la décision du Canada de rester à l'écart du projet Star Wars.

« M. Mulroney n'avait pas hésité. Il a pris le téléphone et a parlé à son vis-à-vis, ce que M. Martin n'a pas osé faire, a-t-il avancé.

« Sur la scène internationale, quand vous êtes premier ministre, vous de-

vez vous assumer. Pas changer de position toutes les deux minutes ou gouverner à la lumière des sondages », a-t-il renchéri.

Aussi déplorable qu'il soit, le différend politique qui oppose le Canada et les États-Unis sur la question du bouclier antimissiles ne devrait pas nuire aux échanges commerciaux entre les deux pays, croit le chef du Bloc.

« Dans le passé, il y a eu des différends très graves entre Diefenbaker et Kennedy, Pearson et Johnson et entre Trudeau et Nixon. Malgré tout, les échanges commerciaux ont progressé. Les Anglais ont une expression pour ça: *money talks* », a conclu M. Duceppe.

Le Bloc croit que cela ne nuira pas aux échanges commerciaux

CHRYSLER
Jeep
DODGE
CINQ ÉTOILES

10 millions \$ pour couvrir les frais de sécurité de la visite de Bush

OTTAWA (PC) — Ottawa a réservé dans son budget la somme de 10 millions \$ pour éponger le coût des dispositifs de sécurité déployés lors de la visite éclair du président des États-Unis George W. Bush, il y a trois mois.

Cette enveloppe, incluse dans le budget supplémentaire des dépenses 2004-05, assure une confortable marge de manœuvre au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, qui étudie présentement les réclamations acheminées par les municipalités de Gatineau, Ottawa et Halifax, où la visite de M. Bush a occasionné des frais de sécurité.

Les factures présentées par les villes d'Ottawa (4,2 millions \$) et de Gatineau (150 000 \$) devraient mobiliser moins de la moitié des fonds fédéraux. Quant à la note transmise au gouvernement fédéral par Halifax, où le président Bush s'est arrêté pendant deux heures, ne devrait pas dépasser 123 500 \$.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui était responsable de la sécurité des dignitaires et du traitement des accréditations, devrait faire augmenter la facture de 907 000 \$.

Un porte-parole du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile a expliqué que l'enveloppe de 10 mil-

lions \$ est le reflet d'une approximation des coûts reliés à la sécurité, qui a été effectuée avant même la tenue de la visite présidentielle.

« Ça ne veut pas dire que nous allons verser 10 millions \$, prévient la porte-parole du ministère, Zuwenia Robidas. Nous étudions présentement les factures qui nous ont été envoyées. Le montant final n'a pas encore été établi. »

Accompagné de son épouse Laura, du secrétaire d'État Colin Powell et de sa conseillère en sécurité nationale, Condoleezza Rice, le président Bush est demeuré à peine 26 heures en sol canadien.



Les anciens députés appuient la proposition de permettre le vote libre.

Les députés doivent être plus que des « plantes vertes », disent d'anciens parlementaires

(PC) — Le public perçoit les députés de l'Assemblée nationale comme des « plantes vertes » purement décoratives, des « machines à voter » les lois imposées par le gouvernement, déplore l'Amicale des anciens parlementaires.

Dans un mémoire soumis à l'Assemblée nationale hier, ces anciens députés suggèrent plusieurs formules susceptibles de modifier la situation et de revaloriser le rôle des membres du Parlement québécois.

« La domination du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif empêche le législateur d'exercer ses fonctions avec autonomie et compétence. Cela rend anachronique le fonctionnement des institutions démocratiques », a déclaré Jean-Paul Champagne, qui a été député péquiste de Mille-Îles de 1981 à 1985.

Pour corriger cette situation, les anciens députés proposent entre autres la création d'une « Grande commission parlementaire », dont la mission serait de choisir les thèmes débattus par la Chambre.

Cette « Grande commission » serait sous la responsabilité non de l'exécutif, mais du président de l'Assemblée nationale et des présidents et vice-présidents des commissions parlementaires.

Les ex-députés suggèrent également que toute la réglementation reliée aux

textes de loi soit analysée par les députés en commission parlementaire.

Cette réglementation est actuellement préparée à huis clos par le gouvernement, et presque toujours édictée sans débat.

Pour éviter que les ministres ne monopolisent toute l'attention lors des débats en commission parlementaire, l'Amicale suggère que les ministres ne soient plus membres de plein droit des commissions, et qu'ils n'y soient entendus qu'en début et en fin des audiences.

Par ailleurs, on recommande que le président de l'Assemblée nationale soit élu au scrutin secret des membres, et non choisi sur proposition du premier ministre, comme c'est actuellement le cas. Les présidents du groupe parlementaire (caucus) et whip devraient également être élus par les députés de leur formation politique.

Enfin, les anciens parlementaires trouvent valable la suggestion de l'actuel président de la Chambre, Michel Bissonnet, qui propose des votes libres en Chambre, sauf dans le cas de votes engageant directement la responsabilité du gouvernement (sur le budget ou sur des motions de blâme). Dans ces derniers cas, la ligne de parti s'appliquerait.

LE SOLEIL et le CIRQUE DU SOLEIL

vous emmènent de Québec à Vegas

Une chance unique de voir le nouveau spectacle de tournée du CIRQUE DU SOLEIL à Québec, présenté dès le 30 juin aux Galeries de la Capitale

et

peut-être la chance de vous envoler vers Las Vegas pour voir KA CIRQUE DU SOLEIL™ au MGM Grand!

Pour participer :

- 1 Remplissez le bulletin de participation en bas de l'annonce et postez-le.
- 2 Du 7 mars au 1^{er} avril, du lundi au vendredi, nous attribuerons une paire de billets pour le spectacle de Québec.
- 3 Les vendredis 11, 18, 25 mars et 1^{er} avril, parmi tout le courrier reçu en semaine, nous pigerons le nom d'un gagnant d'un voyage pour 2 personnes à Las Vegas comprenant 3 jours-2 nuits à l'hôtel MGM Grand et 2 billets pour le spectacle KA CIRQUE DU SOLEIL™.
- 4 Participez souvent!

(Coupons non cumulatifs d'une semaine à l'autre).

Promo de Québec à Vegas LE SOLEIL

Nom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____
 Tél. (jour) : _____

Promo « De Québec à Vegas », C.P. 15180, Québec, QC G1K 7K2 ou déposez-le à nos bureaux au : 410, boul. Charest Est, 3^e étage, Québec

Billets du spectacle du Cirque du Soleil à Québec, en vente au 643-8131 ou sur www.cirquedusoleil.com

Règlements disponibles à nos bureaux.

NOUS SOMMES PRÊTS À VOUS ACCUEILLIR!

Jazz
 Résidence pour gens heureux... et retraités

Ouverture officielle
 Printemps 2005

Réservez
 votre visite guidée personnalisée dès aujourd'hui et découvrez en primeur et en personne le style de vie Jazz

Profitez
 de votre visite pour louer votre superbe appartement, studio, 3^{1/2} ou 4^{1/2}

Ici, tout est inclus:
 chauffage, électricité et eau chaude, cuisinière et réfrigérateur, entretien ménager, système d'appel d'urgence, stationnement intérieur

Activités et services multiples
 Piscine intérieure et spa, 2 restaurants, dépanneur, salon de coiffure, infirmière, sécurité 24 heures sur 24 et plus encore

K JAZZ
 Résidence pour gens heureux
 777, rue de Belmont, Sainte-Foy
 Tél. : 418.650.5553
www.residence-jazz.com

À deux pas de l'avenue Myrand

Lundi au vendredi:
 10h00 à 17h00
 Samedi et dimanche:
 13h00 à 17h00

Place à l'audace et à l'aventure avec [CASTING] TQS LE SOLEIL

Courez la chance de gagner un Sportage 2005 de KIA valeur de 21 145 \$ ou une bourse d'étude de 5 000 \$ offerte par Herbal Essences

Regardez Casting du lundi au jeudi à 19 h.
 Remplissez ce bulletin ou inscrivez-vous au casting.tqs.ca

CONCOURS [CASTING]

Nom, prénom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____

Question du 2 mars : **Qui commence sérieusement à obséder Simon ?**
 Réponse : _____

Retourner le bulletin à : **Concours Casting**
 C.P. 11496, Succ. Centre-Ville, Montréal, H3C 5S4

Règlement disponible à TQS, 18 ans et plus, les fac-similés ne sont pas acceptés.

Caféine
 le show d'été

Zundel extradé vers son Allemagne natale

TORONTO (PC) — Après plus de quatre décennies au Canada, le négationniste Ernst Zundel a été extradé hier vers son Allemagne natale. Il a été confié aux autorités allemandes, qui veulent le poursuivre pour incitation à la haine. La négation du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale constitue un crime en Allemagne.

Décidé à la sécurité nationale canadienne par un juge de la Cour fédérale, Zundel a été emmené avant l'aube de la prison de Toronto

où il était détenu en isolement depuis deux ans, et escorté à bord d'un vol vers Francfort.

« Il a été remis aux autorités allemandes, a indiqué Alex Swann, porte-parole de la ministre de la Sécurité publique, Anne McLellan, à la Presse canadienne. C'est un pas significatif. Le processus a fonctionné. »

JUIFS RAVIS

Les organisations juives sont ravies. « Pendant des décennies, Zundel a

craché son venin et transmis sa haine à une nouvelle génération de groupes prônant la suprématie de la race blanche, qui en ont fait leur héros », a commenté Frank Dimant, de B'nai Brith Canada. M. Dimant a dit espérer que sa déportation soit le signe que le Canada adoptera une approche plus sévère contre les fauteurs de haine.

Ernst Zundel était incarcéré en vertu d'un certificat de sécurité, qui autorise la détention pour une durée indéterminée, sur la foi de preuves

tenues secrètes, sans que la personne ait fait l'objet d'une accusation ou subi un procès.

Un des partisans du négationnisme a soutenu que Zundel avait été victime d'un tribunal « irrégulier ». Bien que des défenseurs des libertés civiles, opposés à ses positions, aient également critiqué le processus juridique, l'avocat de Zundel, Peter Lindsay, a déploré hier que ces défenseurs n'aient pas fait plus de bruit. « Il y a eu un tollé à la dernière minute, quand il était

trop tard, a-t-il dit. Où étaient-ils quand cela durait depuis deux ans? »

Né en Allemagne en 1939, Zundel, qui est âgé de 65 ans, a émigré au Canada en 1958 et vécu entre Toronto et Montréal jusqu'en 2001. Les autorités canadiennes ont rejeté ses demandes de naturalisation en 1966 et 1994. Il a déménagé pour Pigeon Forge, au Tennessee, avant d'être extradé vers le Canada en 2003 pour infraction à la législation sur le droit de séjour aux États-Unis.

NOMINATIONS À LA COUR SUPRÊME

Cotler prêt à considérer la liste de Québec

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Justice, Irwin Cotler, est prêt à considérer sérieusement des candidatures proposées par le gouvernement du Québec pour les postes de juge à la Cour suprême du Canada.

À l'heure actuelle, pour pourvoir aux trois postes réservés au Québec, Ottawa consulte le ministre québécois de la Justice, le Barreau et des avocats influents, mais cette démarche ne lie pas le gouvernement fédéral.

Or, en août dernier, le gouvernement de Jean Charest a écrit au ministre Cotler afin de lui demander une « participation formelle » au processus de sélection des juges de la Cour suprême. Chaque poste québécois au plus haut tribunal du pays devrait revenir à « une personne proposée par le Québec », écrivaient alors le ministre des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, et son collègue de la Justice de l'époque, Jacques Dupuis.

Plus précisément, Québec aimerait pouvoir soumettre à Ottawa une « courte liste » de finalistes pour le ou les postes vacants.

En entrevue à la Presse canadienne, Irwin Cotler a entrouvert la porte à cette possibilité. « Je reconnais que le Québec n'est pas une province comme les autres, a-t-il déclaré. Pour moi, ce n'est pas un problème : le Québec est une société distincte. »

Ainsi, a-t-il ajouté, le gouvernement québécois « peut me donner une liste, que ce soit une grande liste ou une courte liste ».

M. Cotler n'a pas d'objection à « partager des vœux, donner une considération sérieuse, peut-être même suivre les recommandations du Québec ».

Mais il a aussitôt mis un bémol : « la seule chose que je dis, c'est que je ne peux pas être lié par cette liste ».

Dumont défend sa position dans l'Ouest

CALGARY (PC) — De passage à Calgary, hier, le chef de l'Action démocratique du Québec a invité les Albertains à faire cause commune avec les Québécois dans leur combat contre les intrusions du gouvernement fédéral dans le secteur de la santé, un domaine de compétence provinciale.

M. Dumont effectue son premier voyage dans l'ouest du pays depuis qu'il est à la tête de l'ADQ. Disant vouloir expliquer sa position constitutionnelle aux gens de l'Ouest, il a justifié cet exercice en disant être à la recherche « d'alliés intéressés par une vision autonomiste ».

Après avoir dressé un bilan sévère du système actuel de santé au pays, il a préconisé que les provinces puissent avoir toute latitude pour modifier le régime actuel et y introduire la contribution du secteur privé.

« Les Québécois et les Albertains doivent mener le combat commun de sortir le gouvernement fédéral de la santé afin de nous doter d'un système de santé mixte public-privé. L'Ouest canadien et le Québec sont les deux régions au Canada où la population est la plus réceptive à des mesures novatrices en santé, qui permettront de développer des solutions à court terme », a dit le leader adéquist par voie de communiqué.

Selon M. Dumont, ce débat est nécessaire « en vue d'assurer la viabilité et l'accessibilité au système de santé », a-t-il dit, ajoutant que toute réforme du système exige de se débarrasser du paternalisme et de l'idéologie vigillote des libéraux fédéraux.



BUICK

À la hauteur de vos rêves.



Le Rendezvous CX. Moteur V6 3,4 L à ISC de 185 HP, boîte automatique à 4 vitesses avec surmultipliée, climatiseur, lecteur CD à 6 haut-parleurs, téléverrouillage, glaces et rétroviseurs à commandes électriques, banquette arrière divisée rabattable et amovible.

319 \$/mois*

Avec comptant de 3 682 \$
0 \$ dépôt de sécurité
Transport et préparation inclus
Terme de 48 mois à la location

ou
0 %
de financement à l'achat*



La Terraza CX (empattement long). Système de communication et d'assistance OnStar avec abonnement gratuit d'un an au plan Sain et sauf**, moteur V6 3,5 L à ISC de 200 HP, freins avec système antiblocage à disque aux 4 roues, téléverrouillage, glaces et rétroviseurs chauffants à commandes électriques, portes latérales coulissantes à commande électrique côté passager, climatisation avant à 2 zones et climatisation arrière.

À partir de
329 \$/mois*

Avec comptant de 5 514 \$
0 \$ dépôt de sécurité
Transport et préparation inclus
Terme de 48 mois à la location

ou
0 %
de financement à l'achat*



Le Rainier CXL 4x4. Sécurité 5 étoiles*, système de communication et d'assistance OnStar avec abonnement gratuit d'un an au plan Sain et sauf**, moteur I6 4,2 L à ISC de 275 HP, climatisation électronique à 2 zones avec contrôle indépendant avant et arrière, sièges avec garnitures de cuir, sièges avant chauffants avec réglage électrique en 8 sens, suspension pneumatique arrière à commande électronique, roues de 17 po en aluminium.

À partir de
449 \$/mois*

Avec comptant de 5 097 \$
0 \$ dépôt de sécurité
Transport et préparation inclus
Terme de 48 mois à la location

ou
0 %
de financement à l'achat*



« Calme, silencieuse et confortable »

Philippe Crowe, L'Annuel de l'automobile 2005

La nouvelle Allure CX. Sécurité 5 étoiles*, système de communication et d'assistance OnStar avec abonnement gratuit d'un an au plan Sain et sauf**, moteur V6 Série III 3,8 L à ISC de 200 HP, boîte automatique à 4 vitesses avec surmultipliée, téléverrouillage, miroirs et glaces à commandes électriques, climatisation et système de filtration de l'air, sièges baquets avant et dispositif de réglage électrique du siège conducteur en 6 sens.

269 \$/mois*

Avec comptant de 3 994 \$
0 \$ dépôt de sécurité
Transport et préparation inclus
Terme de 48 mois à la location

ou
0 %
de financement à l'achat*



L'Association des concessionnaires Pontiac-Buick-GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquent aux modèles neufs 2005, suivants : Rendezvous (4B26P77A), Terraza (4U122161SA), Rainier (4T155061SA) et Allure (4WF19177A). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation de crédit de GMAC. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits sont en sus et payables à la livraison. *À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois, avec versement initial ou échange équivalent, tel qu'indiqué ci-dessus. À la location, transport et préparation inclus, immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 c du km après 80 000 km. Première mensualité exigible à la livraison. **Taux de financement à l'achat de 0 % pour un terme de 36 mois (Rendezvous - 48 mois) sur approbation de crédit de GMAC. *Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant lors des tests d'impact latéraux. Essais effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des E.-U. sur les modèles Rainier 2005. *Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant lors des tests d'impact frontaux. Essais effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des E.-U. sur les modèles Allure 2005. **Contrat de service requis. Pour obtenir plus de détails et de renseignements au sujet d'OnStar, appelez au 1 800 667-8277, informez-vous auprès de votre concessionnaire ou consultez le site www.onstarcanada.com. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat ou de location. À l'exception des programmes de La Carte GM et de GM MobileLink, le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 463-7483 ou visitez www.gmcanada.com.

LE MONDE

EN BREF

COLOMBIE

Massacre au gourdin

■ BOGOTA — Des organisations non gouvernementales ainsi que des habitants ont accusé hier l'armée d'être à l'origine d'un massacre à coups de gourdin de huit personnes, des pacifistes et leurs enfants, la semaine dernière dans la localité d'Apartado, au nord-ouest. Luis Eduardo Guerra ainsi que quatre membres de sa famille dont une enfant de six ans et un bébé de 16 mois, ont été tués. Certains corps ont été retrouvés mutilés. Trois cadavres supplémentaires, celui d'un autre pacifiste, de sa compagne et de leur fils de 11 ans, ont été découverts dans un hameau voisin. Le ministre de la Défense, Jorge Uribe, a démenti toute implication de l'armée dans ces atrocités et s'est déclaré prêt à collaborer à une enquête. AFP

UKRAINE

Un meurtre d'État

■ KIEV — Le président Viktor Iouchtchenko a annoncé hier l'arrestation des assassins présumés de Gueorgui Gongadze, en 2000, un influent journaliste dans Internet qui dénonçait la corruption à haut niveau sous le régime du président Leonid Kouchma. « Les assassins de Gongadze ont été placés en détention et ils donnent des informations aux enquêteurs », a déclaré à la presse le successeur de Leonid Kouchma, qui avait répété qu'il faisait de l'élucidation de l'affaire une question d'honneur. « La principale tâche désormais est de trouver le plus important: qui a organisé et ordonné le meurtre », a ajouté Viktor Iouchtchenko qui n'a pas identifié les suspects. AP

ÉTATS-UNIS

Rumsfeld à la barre?

■ WASHINGTON — Deux organisations américaines de protection des droits de l'homme, ACLU et Human Rights First, ont assigné en justice le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, pour établir sa responsabilité dans la torture pratiquée par des soldats américains sur des prisonniers en Irak et en Afghanistan, ont-elles annoncé hier. Il s'agit de la première procédure visant directement un haut responsable américain, a précisé l'ACLU. Le Pentagone a réfuté, dans un communiqué, que M. Rumsfeld ait justifié une politique de torture contre des prisonniers. AFP

URUGUAY

Disparus: enquête

■ MONTEVIDEO — Le premier président de gauche de l'histoire, Tabaré Vazquez, investi hier, s'est engagé à enquêter sur le sort des disparus durant la dictature militaire (1973-1985) et à indemniser les victimes. « Le pays a encore une dette que je m'engage à solder immédiatement », a déclaré Vazquez devant des milliers de personnes rassemblées devant le Palais législatif. Des experts pourront pénétrer dans les installations militaires afin de réaliser des fouilles « pour savoir s'il y a eu des enterrements de citoyens morts et disparus durant la dictature militaire », dit-il. AFP



Prestation de serment du président

L'Iran a refusé l'accès à un site nucléaire

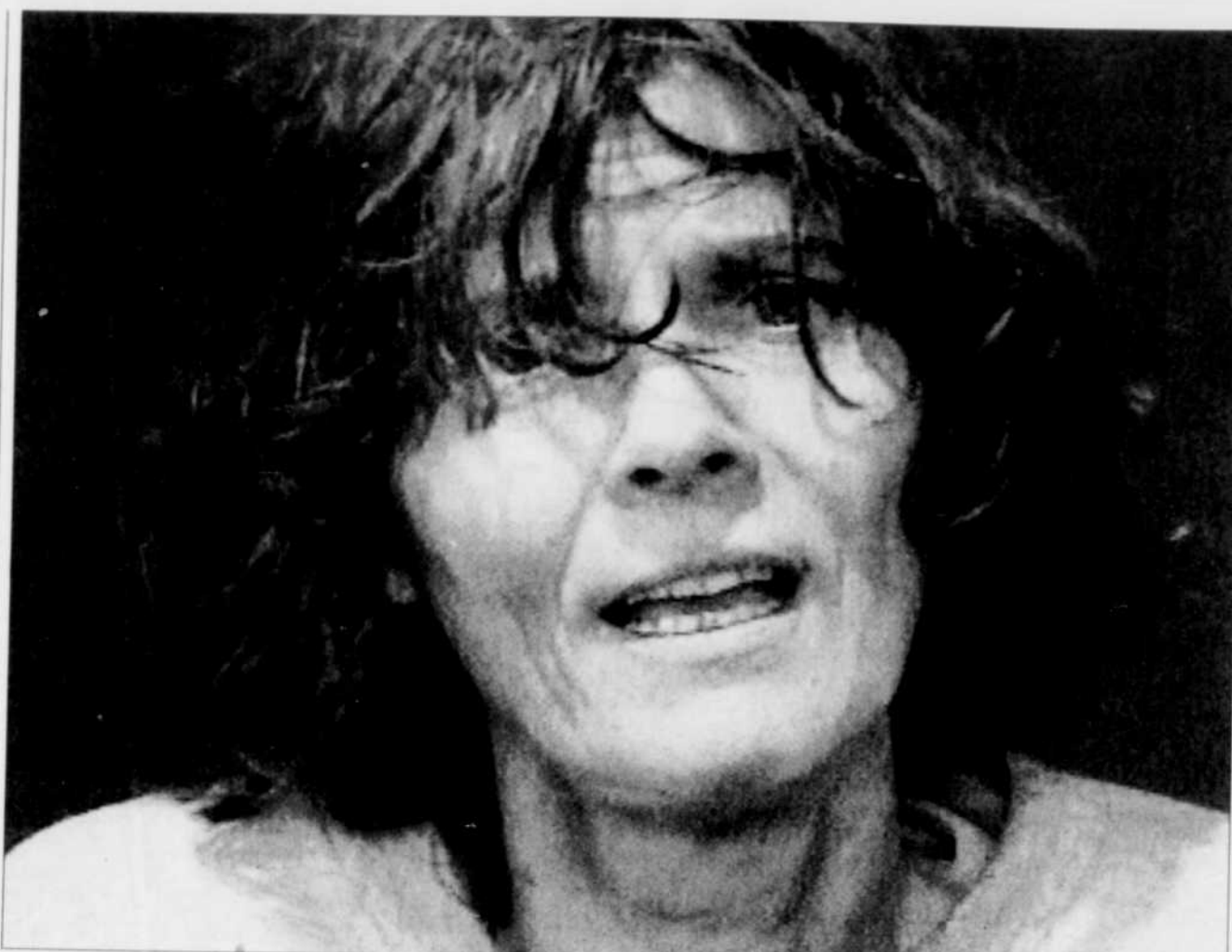
■ VIENNE (AP et AFP) — L'Iran a restreint l'accès à un site militaire suspect à la fin de l'année dernière et a refusé une nouvelle demande de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de revenir l'inspecter, a annoncé hier un responsable de l'Agence.

Devant le conseil des gouverneurs de l'AIEA, son secrétaire général adjoint, Pierre Goldschmidt, a ajouté que Téhéran poursuivait la construction d'un réacteur à eau lourde capable de produire du plutonium. Et ce, bien que l'AIEA lui ait demandé d'arrêter. M. Goldschmidt faisait le point sur l'évolution du nucléaire iranien, critiquant également l'Iran pour avoir tardé à informer l'AIEA de la construction, à Isfahan, de tunnels de stockage nucléaire, et pour des manquements à son engagement de geler toutes les activités d'enrichissement de l'uranium. Son rapport de cinq pages donne également des détails sur la première offre portant sur du

matériel d'enrichissement et de savoir-faire, faite à l'Iran sur le marché noir en 1987.

Trois grands pays de l'Union européenne (Allemagne, France, Grande-Bretagne) ont obtenu en novembre que l'Iran suspende toutes ses activités d'enrichissement d'uranium. Depuis, les Européens qui veulent un arrêt définitif de l'enrichissement en échange d'avantages commerciaux et de sécurité sont engagés dans de difficiles négociations avec les Iraniens.

L'Iran veut même mener sur une plus grande échelle cette activité ultra-sensible, car l'uranium hautement enrichi peut servir à la bombe atomique aussi bien qu'à l'énergie civile.



Pour la première fois depuis son rapt, il y a près de deux mois, la journaliste Florence Aubenas, 43 ans, apparaît sur une vidéo, effrayée, fatiguée, malade.

Irak: appel au secours de l'otage française

■ BAGDAD (AFP et AP) — La journaliste française Florence Aubenas, disparue le 5 janvier avec son guide irakien à Bagdad, a appelé au secours dans une cassette vidéo obtenue hier en Irak, première preuve qu'elle est vivante et retenue en otage, mais où elle apparaît avec un visage amaigri et hagard.

« Mon nom est Florence Aubenas. Je suis journaliste française. Je suis en mauvaise santé et je suis en mauvaise santé psychologique aussi », a lancé en anglais l'envoyée spéciale du quotidien de gauche français dans cette cassette qui dure 50 secondes.

« Je lance un appel au député français Didier Julia. S'il vous plaît, M. Julia, aidez-moi. C'est urgent, aidez-moi », a-t-elle ajouté. Après avoir parlé, elle reste muette plusieurs secondes, alors que le cameraman fait un zoom sur son visage.

Florence Aubenas est apparue très épuisée et fatiguée. Amaigrie, les traits creusés, les cheveux lui tombaient sur les yeux. Assise devant un fond couleur bordeaux, elle portait un sweat-shirt qui semblait sale tout comme son visage hagard qui portait des traces grises.

Aucune revendication n'accompagnait cette cassette, ni le nom du groupe qui la détient. Par ailleurs, aucune mention n'a été faite dans ce document de son guide, Hussein Hanoun Al-Saadi, ni de la date de l'enregistrement.

Les services de renseignements français s'interrogeaient hier sur cette vidéo, a rapporté une source proche de ces services.

« Tous les services de la Défense étudient ce film qui pose beaucoup de questions. Pourquoi a-t-il été médiatisé? Pourquoi maintenant? (...) Et pourquoi demande-t-on à Florence Aubenas de demander l'aide (du député

de l'UMP — majorité présidentielle, Didier) Julia? », a déclaré cette source proche de la Direction générale pour la sécurité extérieure (DGSE).

M. Julia avait mené en septembre une démarche parallèle visant à libérer les deux journalistes français Christian Chesnot et Georges Malbrunot, enlevés en Irak en août 2004 et libérés le 21 décembre. Cette initiative avait échoué et été condamnée par les autorités françaises.

Le ministre français des Affaires étrangères, Michel Barnier, a déclaré « avoir pris note » de la vidéo, ajoutant qu'il allait « l'étudier et vérifier sa chronologie ».

Didier Julia a déclaré hier qu'il se tenait « à la disposition du gouvernement pour toute initiative qu'il jugera utile » dans cette affaire. M. Julia répondait au « souhait » du gouvernement, rapporté par le président du groupe UMP à l'Assemblée, Bernard Accoyer, que M. Julia ne prenne pas d'initiative personnelle dans cette affaire, mais qu'il « se tienne à la disposition du gouvernement, comme tout parlementaire dans une situation aussi grave que celle-ci ».

Plus tard, sur la chaîne de télévision privée TF1, M. Julia a estimé que les ravisseurs étaient probablement « des gens qui le connaissent, et qu'il connaît ». « Ce sont les ravisseurs qui la détiennent qui lui ont demandé de citer mon nom », a-t-il déclaré.

Le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a déclaré que les autorités françaises étaient « très préoccupées » par la situation de M^{me} Aubenas et que le gouvernement était « très mobilisé » pour obtenir sa libération.

Une journaliste italienne du quotidien indépendant *Il Manifesto*, Giuliana Sgrena, a elle aussi été enlevée à Bagdad, le 4 février, pratiquement un mois après Aubenas. Une vidéo de M^{me} Sgrena avait été diffusée le 16 février. En larmes, elle demandait le retrait des troupes étrangères de l'Irak.

L'entourage de M. Raffarin a indiqué qu'une cassette qui paraît différente de celle diffusée hier « a déjà été montrée jeudi dernier » par les autorités françaises « à la famille » de Florence Aubenas.

« J'ai la certitude qu'il faut aller vite », a déclaré hier Jacqueline Aubenas, sa mère, évoquant la cassette qu'elle a pu voir la semaine dernière.

UN JUGE DE SADDAM TUÉ

Un juge du tribunal spécial irakien chargé de juger l'ex-président Saddam Hussein et les membres de son ancien régime a été assassiné à Bagdad, selon un responsable de la police irakienne et la chaîne Al-Arabiya.

Le juge Barwez Mohammed Mahmoud et un membre de sa famille ont été tués hier dans le quartier Azamiyah dans le nord de Bagdad, a déclaré à l'Associated Press un responsable de la police irakienne ayant requis l'anonymat.

Les responsables du gouvernement irakien et du tribunal spécial n'ont pu être joints dans l'immédiat.

UN ATTENTAT D'AL-QAIDA

Par ailleurs, un communiqué diffusé dans Internet et signé d'un groupe se présentant comme l'organisation Al-Qaida en Irak du Jordanien Zarqawi a revendiqué hier l'attentat meurtrier qui a tué 125 personnes et blessé 147 autres lundi à Hilla, à environ 95 km au sud de Bagdad.

Pression accentuée sur Damas

WASHINGTON (AP et AFP) — Les États-Unis ont demandé hier plus fermement que jamais le retrait immédiat de la présence militaire et de l'influence syrienne au Liban et accusé des responsables du Jihad islamique basés en Syrie d'être derrière l'attentat de Tel-Aviv qui a tué, vendredi, quatre Israéliens.

« Nous avons des preuves fermes que l'attentat de Tel-Aviv était non seulement autorisé par des chefs du Jihad islamique à Damas, mais que des chefs du Jihad islamique à Damas ont participé à sa préparation », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan.

Le président des États-Unis, George W. Bush, a fait part des mêmes éléments lors d'une rencontre avec des responsables du Congrès à la Maison-Blanche, selon des participants.

Et la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, a fait de même à Londres lors de la conférence internationale avec les responsables de l'Autorité palestinienne. « Les Syriens sont dépassés par rapport à l'évolution de la région et déphasés par rapport aux aspirations des peuples du Moyen-Orient », a déclaré M^{me} Rice devant la presse. « La liste est longue des préoccupations posées par une Syrie en travers du chemin des aspirations pour un monde meilleur des Libanais, des Irakiens, des Palestiniens et autres. »

M^{me} Rice a souligné que la pression était croissante au sein de la communauté internationale pour appeler à un retrait des troupes syriennes du Liban et à ce que les Libanais puissent choisir eux-mêmes leur avenir politique. Lors d'une conférence de presse avec le ministre français des Affaires étrangères, Michel Barnier, elle a déclaré que les deux pays apporteraient leur soutien aux élections prévues au printemps au Liban, peut-être en envoyant des observateurs.

Le président syrien Bachar Al-Assad a déclaré au magazine *Time* que l'armée syrienne retirerait ses troupes du Liban « dans les prochains mois ».

Appui général aux réformes palestiniennes

LONDRES (d'après AP) — Mahmoud Abbas donne des gages de bonne volonté et la communauté internationale s'engage à soutenir ses efforts. Le président de l'Autorité palestinienne a promis hier de réformer les forces de sécurité lors de la Conférence de Londres, alors que le Quartet (États-Unis, ONU, Union européenne et Russie) encourage de son côté les parties à « continuer sur la voie du dialogue ».

Concrètement, au plan financier, les pays donateurs se sont engagés à fournir 1,2 milliards \$US aux Palestiniens pour la seule année 2005, selon le ministre palestinien des Finances. Soit « plus qu'auparavant », a précisé Salem Fayad, ajoutant que certaines des promesses supplémentaires étaient la conséquence de la réunion de Londres.

M. Abbas a réaffirmé son « engagement, tout entier, à travailler pour assurer la sécurité intérieure ». « Nous avons pris la décision finale d'unifier l'appareil de sécurité et nous continuerons à appliquer cette décision ».

Le mari et la mère d'une juge de Chicago tués d'une balle à la tête

CHICAGO (d'après AFP) — Le mari et la mère d'une juge fédérale de Chicago, qui avait été menacée dans le passé par un accusé néonazi, ont été assassinés lundi, a-t-on appris hier auprès de la police locale.

La juge Joan Lefkow, 61 ans, a découvert les corps de son mari, l'avocat Michael Lefkow, 64 ans, et de sa mère, Donna Humphrey, 89 ans, en rentrant de son travail lundi après-midi, à son domicile du quartier d'Edgewater.

Ils ont tous deux été exécutés d'une balle dans la tête, dans le sous-sol de la maison. Selon la presse locale, une fenêtre a été brisée et les policiers auraient retrouvé deux douilles.

Un responsable de la police, James Molloy, a confirmé ces meurtres sans fournir d'autres détails ou indiquer si des suspects avaient été identifiés. Il a affirmé qu'une équipe de policiers de Chicago travaillait de concert avec le FBI pour élucider l'affaire.

La juge Lefkow avait été menacée il y a deux ans par le chef d'un groupe raciste blanc, Matt Hale. Elle l'avait condamné pour outrage au tribunal, après lui avoir interdit l'utilisation d'une appellation pour son groupe dont les droits étaient protégés par d'autres.

Prenant ces menaces très au sérieux, la police avait placé la juge sous surveillance 24 heures sur 24 jusqu'à la condamnation en avril 2004 de M. Hale pour avoir cherché à recruter quelqu'un pour la tuer et pour entraver la justice. Cette protection avait ensuite été levée.

M. Hale, qui attend toujours sa sentence, est actuellement détenu à Chicago dans des conditions strictes généralement utilisées contre les suspects

de terrorisme. Il s'est fait connaître à la fin des années 1990 comme le chef d'un groupe raciste et antisémite qui se fait appeler l'Église mondiale du créateur.

En 1999, un ancien membre du groupe, Benjamin Smith, avait mené une série d'attaques dans l'Illinois et l'Indiana contre des juifs, des Noirs et des Asiatiques, tuant deux personnes et en blessant neuf. Il avait fréquemment parlé avec Hale avant sa virée meurtrière. Il s'était suicidé après une course poursuite policière.

Le commissaire Molloy a refusé de dire si les groupes comme celui de Hale faisaient l'objet d'une attention particulière dans l'enquête sur les meurtres de lundi, affirmant qu'ils n'en constituaient qu'une « facette ».



La juge Joan Lefkow

L'EST ET LA CÔTE-NORD

GRANDE SÉDUCTION GASPÉSIENNE

Au tour des universités

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

CARLETON — L'instauration du Portail jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine il y a deux ans et la première opération Grande séduction menée en 2004 ont directement convaincu 77 jeunes de s'établir dans la péninsule ou l'archipel. C'est donc gonflés à bloc que les 20 participants à la seconde Grande séduction préparent leur deuxième tournée des universités québécoises.

Depuis l'ouverture du Portail jeunesse en janvier 2003, 1666 jeunes s'y sont enregistrés, et 408 ont accepté de remplir un questionnaire visant à connaître leurs intentions. Plus des trois quarts de ces 408 personnes, 322 jeunes, vivent à l'extérieur de la région; 290 d'entre elles veulent revenir en Gaspésie et aux Îles, alors que 32 n'y voient pas d'intérêt.

François Roussy, président de la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, s'enthousiasme en voyant ces chiffres, qui vont dans le même sens que les dernières données migratoires, révélant que la région ne se vide pratiquement plus, puisqu'elle n'aurait perdu que 94 personnes en 2004, comparativement à 1682 en 2000 et 610 en 2003. La région présente aussi un solde migratoire positif chez les 25 à 35 ans, et davantage de Montréalais ont opté pour la Gaspésie l'an passé, par rapport aux Gaspésiens qui ont

déménagé dans la métropole.

«C'est un choix responsable, qu'on fait ces jeunes, un choix basé sur la qualité de vie, sur la qualité de l'environnement (...) Ce que nous voyons aussi, c'est que les gens qui choisissent la Gaspésie sont des développeurs, qu'ils arrivent avec des projets», précise François Roussy.

Le porte-parole de la Grande séduction 2005, le chanteur Daniel Boucher, croit profondément au mouvement de retour vers la Gaspésie. «J'y crois; je l'ai vécu», dit cet ancien gagnant du Festival en chansons de Petite-Vallée, né à Montréal d'un père gaspésien de Mont-Louis, où il s'est établi l'an passé, avec sa compagne, une Gaspésienne, et leur fils, «un petit Gaspésien de plus».

Daniel Boucher ose croire que la Grande séduction marchera si fort qu'elle ne sera plus nécessaire dans quelques années, «quand la Gaspésie aura tout le monde qu'il lui faut».

Si plusieurs personnes suivent l'exemple de l'avocate Louise Lemieux, native de Grande-Rivière et maintenant établie à New Richmond, le scénario échafaudé par le chanteur pourrait bien se produire. M^{me} Lemieux enseignait le droit à l'Université Lakehead de Thunder Bay, il y a un an, quand elle a vu un reportage sur la Grande séduction gaspésienne. Après un coup de fil pour en savoir plus et une offre d'emploi, elle a fait ses bagages pour revenir dans la péninsule.



Le groupe de Gaspésiens partira le 13 mars pour une tournée de huit universités en cinq jours. Le porte-parole de la campagne 2005, le chanteur Daniel Boucher, pourrait bien les accompagner.

La délégation de la Grande séduction visitera les campus de cinq universités à Montréal, Sherbrooke, Québec et Rimouski, en plus de s'arrêter pour une première fois dans les universités de langue anglaise McGill, Concordia et Bishop's, en vertu d'une invitation lancée aux principaux groupes anglo-gaspésiens.

En plus des représentants des principaux organismes de promotion de la jeunesse gaspésienne, quatre musiciens accompagneront la délégation, et des mets venant du terroir ou de la mer seront servis aux étudiants désireux de s'informer du potentiel de la région.

MURDOCHVILLE

Chantiers éoliens stoppés

GENEVÈVE GÉLINAS

Collaboration spéciale

MURDOCHVILLE — Les travaux sont suspendus depuis dimanche sur les chantiers des parcs éoliens Copper et Miller à Murdochville, à cause d'une mésentente entre sous-traitants.

SRS Transport a cessé de transporter les pièces d'éoliennes, bloquant une bonne partie de la chaîne de travail, même si des travaux de câblage souterrain et de mise en service peuvent se poursuivre. SRS, une compagnie de la région de Montréal, reproche à l'entrepreneur général ontarien RJS Mechanical de ne pas le payer depuis trois semaines et d'avoir omis de se présenter à un rendez-vous pour négocier. Marc Laroche de SRS affirme que «notre contentieux a saisi des pièces d'éoliennes et on espère que ça s'arrangera d'ici vendredi.»

Le transport des tours d'éoliennes était de toute façon stoppé depuis trois semaines en raison d'un accident. La CSST a demandé à la compagnie de revoir ses procédures après qu'une tour soit tombée d'une remorque, ne faisant heureusement aucun blessé.

Robert Scofield de RJS déclare plutôt être «pris entre Vestas (le fabricant de la tour) et SRS. On n'a pas l'argent pour rester autour alors que le transport est arrêté». RJS fait l'assemblage des pièces.

Chez Vestas, le chargé de projet Shane Melski assure que les parcs seront quand même terminés à la fin mars, tel que prévu: «Les dates (de livraison) restent les mêmes, on n'a perdu qu'un jour jusqu'ici».

Une centaine de travailleurs sont à l'œuvre à Murdochville pour construire deux parcs d'éoliennes totalisant 108 mégawatts.

Votre clé pour profiter de super tarifs du week-end.



Bureaux participants en banlieue de Québec
Membres du CAA

Voiture compacte

25⁹⁹ \$

par journée du week-end

Citez le code RQ + AUTO

Bureaux participants en banlieue de Québec

Voiture compacte

27⁹⁹ \$

par journée du week-end

Citez le code RQ + AUTO

Voici votre chance de faire une escapade grâce aux super tarifs du week-end de Hertz. Nos bureaux situés en banlieue de Québec facilitent votre escapade. Les membres du CAA peuvent économiser encore davantage. Appelez Hertz à Québec, au 1-800-263-0678, visitez-nous en ligne à www.hertz.ca ou appelez le bureau Hertz le plus près de chez vous pour effectuer une réservation. Mentionnez simplement le code RQ + AUTO et tirez parti de super tarifs du week-end dès aujourd'hui!

En outre, les locataires admissibles recevront aussi des bons-rabais Hertz d'une valeur de plus de 40 \$!



Hertz
hertz.ca

Hertz loue des Ford et d'autres grandes marques. (02/05) CAN

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : Selon le lieu où s'effectue la location, les frais suivants peuvent s'appliquer : frais d'immatriculation de véhicule (FIV) variant de 0,32 \$ à 1,15 \$ par jour; recouvrement de la surtaxe de climatisation de 0,71 \$ par jour; recouvrement des frais de concession d'aéroport pouvant aller jusqu'à 15,44 \$ par location. Les surtaxes gouvernementales, les taxes, le remboursement de taxes et les services facultatifs, dont le revêtement en essence, sont en sus. L'exonération facultative en cas de perte ou dommages (EPD) est offerte à 27,95 \$ par jour ou moins; vérifiez si votre police d'assurance automobile ou votre carte de crédit vous assurent une telle protection. Les tarifs sont offerts pour une prise en charge du véhicule jusqu'au 4 avril 2005, aux comptoirs et bureaux participants situés en banlieue de Québec, sous réserve de la disponibilité de véhicules. Il faut réserver à l'avance. Les jours fériés sont exclus et d'autres périodes d'interdiction s'appliquent. Des tarifs spéciaux du week-end sont offerts pour les voitures compactes et de plus gros modèles. Les tarifs du week-end sont en vigueur pour les locations commençant à midi, le jeudi, et se terminant au plus tard à 23 h 59, le lundi suivant, à défaut de quoi des tarifs plus élevés s'appliqueront. Les locations commençant le jeudi doivent être d'au moins deux jours. Les critères standard relatifs à l'âge, aux conducteurs et au crédit, les modalités de location et les restrictions de retour en vigueur au lieu et au moment de la location s'appliquent. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion ni aucun autre rabais. Hertz est une marque utilisée avec l'autorisation du propriétaire inscrit. Les membres du CAA doivent présenter une carte de membre du CAA valide ou une carte-rabais Hertz à des fins d'identification au moment de la location.

Conférence

La Fontaine - Baldwin

Un projet de l'Institut du Dominion



Conférencière de 2005
Haut Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme
Louise Arbour



Fondateur et hôte du symposium
Son Excellence John Ralston Saul



Animatrice de la discussion
Michèle Jean



Membre du panel
Alain Dubuc

Participez à la discussion
sur l'avenir de la démocratie au Canada.

6^e conférence annuelle LaFontaine-Baldwin
le vendredi 4 mars 2005, à 19 h 30
Le Cabaret du Capitole

7,50 \$ (tarif normal)

Entrée Gratuite pour les étudiants (avec une carte d'identité étudiante)

Téléphone : 1-800-261-9903 / 418-694-4444

Billetterie : Le Capitole, 972, rue Saint-Jean, Québec

Discussion table ronde

le samedi 5 mars 2005, à 10 h 00

Le Cabaret du Capitole

Entrée gratuite. R.S.V.P. - rsvp@dominion.ca

Pour plus de renseignements sur le symposium, visitez
www.lafontaine-baldwin.com

Commanditaire principal :

TD Groupe Financier Banque TD

Partenaires :

LE SOLEIL

MACLEAN'S

Boréal

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

RADIO-ONE

VENTE RELÂCHÉE

Mont Tremblant • Bromont • Saint-Sauveur

www.avalancheskiwear.com

AVALANCHE

VÊTEMENTS DE SKI • SKIWEAR

JUNIOR

ADULTES

MONT SAINTE-ANNE

Tél. : 418.827.3108

10930, boul. Sainte-Anne

Manteaux de ski 329\$

Polar et Microterm 59\$

Ensembles de ski

Manteaux de ville

JUSQU'À

70%

QUÉBEC 3930, boul. Hamel

Tél. : 418.877.5584

ÉDITORIAL

Enfin !



Brigitte Breton

bbreton@lesoleil.com

Plus souple, plus accessible et plus généreux. Ce sont certes des qualificatifs qui conviennent bien au régime d'assurance parentale que Québec pourra enfin instaurer à compter de 2006 pour permettre à des milliers de familles de profiter de plus de temps avec leur nouveau-né. Malgré les discours optimistes de quatre ministres libéraux, la preuve reste cependant à faire avant d'accoler les mêmes adjectifs aux relations fédérales-provinciales.

La conférence de presse d'hier aurait dû avoir comme objectif premier de montrer l'importance d'un régime d'assurance parentale accessible à un plus grand nombre de parents, qu'ils soient travailleurs autonomes ou à temps partiel. Être aussi une occasion de signaler qu'au Québec, l'arrivée d'un enfant n'est plus une cause d'appauvrissement financier pour les nouveaux parents. De rappeler, que le temps passé avec le poupon au cours de ses premiers mois de vie est précieux pour l'enfant, la mère et le père. D'insister également sur la place que doivent prendre aujourd'hui les papas auprès de leurs enfants. Bref, un moment privilégié pour indiquer que les enfants et la famille sont importants pour l'avenir du Québec et du Canada.

Qu'ils soient de Québec ou d'Ottawa, les ministres ont plutôt profité de la tribune pour parler abondamment de fédéralisme asymétrique, d'une ère de collaboration, et du plaisir de discuter avec un gouvernement québécois qui veut que «ça marche». Désolant.

Qui donc peut oublier qu'il a fallu près de 10 ans pour qu'Ottawa accepte de donner naissance au régime québécois? Le fédéral a tout fait pour faire avorter le projet qui faisait pourtant consensus au Québec. Il a même fallu que la province prenne la voie des tribunaux pour faire avancer sa cause. Même avec comme vis-à-vis un gouvernement libéral, Ottawa a mis neuf mois à concrétiser une entente de principe. Toute une ère de collaboration! D'autant plus que Québec songe encore à recourir aux tribunaux, cette fois, pour le dossier de la péréquation.

Comme lors de la naissance d'un enfant, les moments douloureux de l'enfantement semblent vite oubliés par la nécessité de combler rapidement les besoins du nouveau-né. Maintenant qu'il a signé un accord avec Ottawa et dirigé les fonds chez lui, Québec devra décider quel est le partage des tâches à la maison. Qui payera la note supplémentaire attachée au régime plus généreux? Les employeurs, les travailleurs, l'État?

Nous avons déjà indiqué dans cette page que l'assurance parentale était un des éléments importants d'une politique familiale complète. Comme les garderies à 7\$ par jour, le soutien financier aux familles et les mesures de conciliation travail-famille, l'assurance parentale nécessite la collaboration de toutes et tous les Québécois, jeunes ou vieux, parents ou non.

Les affairistes



Jean-Marc Salvat

JMSalvat@lesoleil.com

Affairisme: «Tendance à ne s'occuper que d'affaires particulièrement lucratives.» Voilà pour la définition officielle. En langage de tous les jours, ce pourrait être: «Profiter-en pendant que ça passe!»

Bien des citoyens ont été estomaqués d'apprendre que le Programme de communication et aux membres de sa famille d'empocher plus de 12 millions\$ en salaires. L'indignation est justifiée.

Cet enrichissement personnel est choquant à plus d'un titre. D'abord, parce qu'il découle presque entièrement de contrats émanant de ministères fédéraux et de sociétés d'État du gouvernement canadien — de fonds publics, donc. Ensuite, parce que Jean Lafleur semble y avoir trouvé une façon de faire beaucoup d'argent très rapidement.

Il s'est octroyé un salaire totalisant 9,3 millions\$ entre 1995 et 2000. Durant la même période, son épouse a touché 1,19 million\$, son fils, 1,1 million\$ et sa fille, 471 108\$.

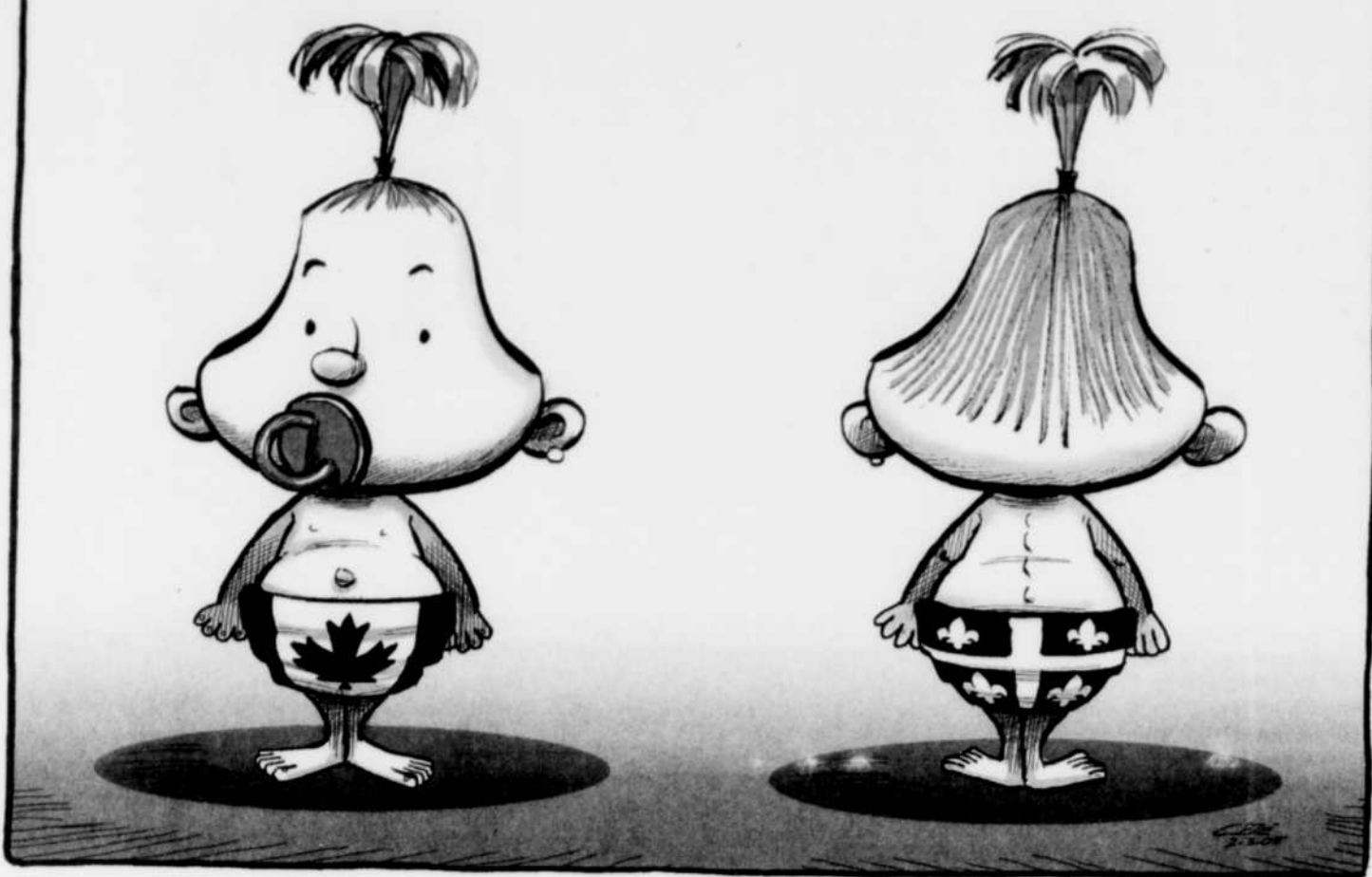
Les procureurs de la Commission Gomery ont-ils eu raison d'insister sur cet aspect des choses? Absolument. Et c'est précisément parce qu'il s'agit de fonds publics que ces informations sont pertinentes. Il n'y a rien dans le versement de tels salaires qui enfreint le Code criminel. Mais que dirait-on si le Trésor public versait une moyenne de 1,3 million\$ par année à un élu?

Il est vrai que les rémunérations répondent à toutes sortes de considérations dans nos sociétés. Mais on ne voit pas ce que Jean Lafleur a pu faire pour justifier le salaire qu'il s'est accordé ou les honoraires facturés par son agence — outre de constater que des fonds publics étaient largement disponibles et qu'ils n'étaient soumis à aucun contrôle.

Il ne s'agit pas ici de stigmatiser l'ancien patron de Lafleur Communication. Son cas n'est probablement pas unique du côté des agences de publicité associées à l'opération de visibilité du gouvernement canadien au Québec. Il faut cependant espérer que les responsables politiques et les hauts fonctionnaires se remémoreront une leçon qu'ils n'auraient jamais dû mettre de côté en lançant leur Programme: quand des fonds sont distribués avec autant de légèreté, on trouve toujours des gens prêts à sauter par-dessus toute question morale et éthique pour joindre le club des multimillionnaires. Voilà ce qu'est l'affairisme. Voilà aussi une autre facette du scandale des mandites.

Jean Lafleur, dont la mémoire a outrageusement flanché hier, a tenté de s'en tirer avec une pirouette. Il a rappelé que son agence n'a fait qu'exécuter les contrats de 60 millions\$ qui lui ont été octroyés (bien que l'on ne sache toujours pas comment tout cet argent a été dépensé). Une façon de renvoyer les parrains du Programme à leurs propres responsabilités et à leur insolente gabegie. Là-dessus, le témoin a eu raison.

ENTENTE SUR LES CONGÉS PARENTAUX



CHRONIQUE

DIFFICULTÉS CONTEMPORAINES DES SYSTÈMES DE SANTÉ

La santé en France: le paradis

DEUXIÈME DE QUATRE

Il y a quelques années, dans le cadre d'un reportage qui m'amenaient dans un grand hôpital de la banlieue parisienne, j'ai décidé de faire un tour non annoncé à l'urgence de l'établissement. Il était 8h. À l'urgence, il y avait deux personnes, deux infirmières, avec qui j'ai pu discuter en paix devant un petit café.

C'est d'abord cela, le système français: on n'attend pas, on est bien accueilli et bien traité, les ressources sont abondantes. Un système extrêmement agréable et convivial pour les usagers, comme nous en avions un il y a 15 ans, dont ma collègue Lyliane Gagnon, de *La Presse*, a bien décrit les avantages.

Mais c'est quoi le truc? Comment la France a-t-elle réussi à éviter le rationnement dont souffrent la plupart des pays, notamment le Canada. Les dépenses de santé sont pourtant à peine plus élevées en France qu'au Canada, 9,7% du PIB contre 9,6%. Comment la France réussit-elle ce tour de force?

Le premier secret, c'est beaucoup de médecins. La France compte plus de médecins que le Canada, 3,3 par 1000 habitants contre 2,1. C'est donc dire qu'il y a, en proportion, 57% plus de médecins en France, encore davantage parce que leur semaine de travail y est plus longue.

Cela fait une grosse différence: moins d'attente, plus de disponibilité, des consultations plus longues, la possibilité, pour 90% des Français, d'avoir un médecin de famille. Cela permet d'offrir des services qui sont devenus impensables ici, par exemple les visites à domicile. Il est possible, en France, moyennant quelques euros de plus, de faire venir un médecin à la mai-

son pour soigner l'otite d'un enfant.

Le deuxième secret, c'est beaucoup d'hôpitaux, largement épargnés par la mode des fermetures et des regroupements. Et donc beaucoup de lits, 8,75 lits par 1000 habitants, plus du double que les 3,2 dont on dispose au Canada. Résultat: pas d'attentes, pas d'engorgement aux urgences.

Le troisième secret, c'est beaucoup, beaucoup de médicaments. La France est le deuxième pays industrialisé pour la consommation de médicaments, derrière les États-Unis, et juste devant le Canada. On y dépense 570\$ par personne contre 485\$ ici, ce qui équivaut à 20% des dépenses de santé, contre 16% ici.

Mais en pilules, plutôt qu'en dollars, la France est le champion toutes catégories: 40 boîtes de pilules par habitant par année. Parce que 73% des consultations médicales se terminent par une prescription et que celles-ci sont de véritables listes d'épicerie qui comptent, en moyenne, 4,5 médicaments! Si elle n'est pas médicalement souhaitable, cette pratique est très satisfaisante pour les patients.

Mais il y a un envers à la médaille. Comme les miracles n'existent pas, il faut bien prendre l'argent quelque part. À cet égard, la France a fait quatre

grands choix. Premier choix, moins bien payer ses médecins. En 2002, les généralistes touchaient 60 900 euros, ce qui équivaut à 83 000\$ canadiens, une fois pris en compte le pouvoir d'achat. Et les spécialistes, gelés depuis 1995, obtiennent 84 902 euros, soit 115 000\$. Souvenons-nous que les spécialistes québécois sont très insatisfaits de leurs revenus de 232 700\$, bien inférieurs à la moyenne canadienne, qui est de 342 800\$.

Deuxième choix, consacrer le gros des ressources à la médecine curative.

La prévention accapare 2,5% des dépenses de santé en France, contre 7,3% au Canada. Et cela a des conséquences, par exemple sur le taux élevé de tabagisme. Le ministre français de la Santé, Philippe Douste-Blazy, l'a récemment noté: «La médecine française est, selon l'OMS, probablement la médecine la meilleure du monde. Mais l'OMS parle de la médecine curative et individuelle. En termes de médecine préventive et communautaire, nous sommes parmi les plus mauvais.»

Troisième choix, peu d'investissement dans la modernité. Le système français fonctionne largement à la main, notamment les médecins, très peu informatisés. L'investissement dans les technologies de pointe souffre aussi des retards. Par exemple, moins d'IRM et de scanners qu'au Canada, un pays pourtant peu performant en la matière.

Le quatrième choix, peut-être le plus fondamental, c'est le refus de faire des choix. La France a pelleté ses problèmes vers l'avant en créant d'énormes déficits à l'assurance-maladie, 13,9 milliards d'euros en 2004, et en remettant à plus tard des dépenses nécessaires, notamment en prévention. Cela a permis à la France d'éviter des débats sur le lien entre les ressources disponibles et les services.

Fondamentalement, le miracle français, c'est d'avoir réussi à remettre à plus tard les réformes auxquelles aucun pays industrialisé n'a échappé.

La réalité est cependant en train de rattraper le monde français de la santé, assez pour que l'on puisse craindre que le système, dans sa forme actuelle, n'est plus viable. C'est cette crise que nous analyserons dans la prochaine chronique.

Vendredi : La débâcle française

POINT DE VUE

MORT DE GÉRARD BESSETTE

Laissons-le à Kingston, nous ne le méritons pas

Daniel Gagnon

L'auteur est membre fondateur de l'Union des écrivains

Il faut relire Gérard Bessette. Sa voix reste étonnamment vive pour un auteur qu'on a fossilisé vivant, prêt à être emballé et acheminé sans risque dans l'ombre de nos belles-lettres.

L'analyse de ses tissus osseux, la pesée de son cerveau, l'examen de ses parties génitales vont-elles être suffisantes pour montrer qu'il était doté d'un génie bien québécois, qu'il était bien un *Homo habilis*, *sapiens* et aussi *erectus*, n'en déplaise à son Éminence le cardinal Ouellet à Québec?

L'œuvre de Gérard Bessette a été royalement négligée. Il a d'abord joué d'un grand prestige, fondé sur un véritable talent, mais il dérouta la critique bien-pensante et déconcerta ceux qui recherchent une écriture conformiste et une pensée soumise. Sa lucide et courageuse dénonciation des hypocrisies, dans le milieu universitaire entre autres, lui fut bien rendue et avec tout le cynisme voulu.

Il mérita alors le sort d'être étouffé vivant: Ses écrits l'empêchèrent de trouver

de l'emploi au Québec et, comme Aquin le fou (congédié par Roger Lemelin des Éditions La Presse), Miron l'indigent, Langevin l'étiolé, comme Riopelle le prodigieux excessif ou Anne Hébert l'exilée, il connut le sort des bannis. Professeur à l'index au Québec, en son Ontario là-bas, assigné à résidence, oui ce fut le goulag.

À la trappe est le mot d'ordre aussitôt qu'un brin de vrai mot sort d'une bouche ici, à la trappe aussitôt qu'il y a un sens à notre parole. Devant une œuvre aussi dérangeante, une voix aussi dissidente, la cohorte des thuriféraires du régime littéraire d'ici l'inscrivit sur sa liste noire.

L'œuvre de Bessette survira à sa mort scandaleuse, car même si on a découragé l'étude de ses romans, on n'a pas réussi à le récupérer, il est resté inapprivoisable, son œuvre demeure profondément libre, contestataire et anticléricale.

Bessette a fustigé les mensonges et mis à nu les fourberies et les bassesses du pouvoir. Le jeune romancier du *Libraire* déjà ne mâchait pas ses mots. Il poursuivra sa critique sociale mordante dans *Les Pédagogues* et *Le Cycle*.

Les Anthropoïdes, son plus grand roman peut-être, œuvre d'une grande ambi-

tion, dont le sujet n'est rien de moins que l'humanité dans toute sa destinée, est d'une facture superbe et novatrice et fait de Bessette, avec son roman *L'Incubation*, le père du roman moderne d'ici, payant la voie à l'admirable *Soif* de Marie-Claire Blais.

Après avoir condamné son cri de liberté et de révolte, de quel droit exigerions-nous la translation des restes du mystérieux écrivain? N'est-il pas trop tard, et quelque peu honteux, maintenant qu'il est bel et bien mort, de nous aviser que ce fossile provient de notre petit Québec incorporé?

Circonscrire la zone dans laquelle il se trouvait enseveli est facile, mais le ramener de Kingston est-il vraiment digne, car par un étrange retour des choses, on lui en a voulu d'être en Ontario, on l'a accusé de sa Sibérie même, car de là, de son camp de travail forcé, il n'a pas cessé de parler.

Laissons-le à Kingston, nous ne le méritons pas, allons-nous honteusement faire translater les cendres bessettiennes comme celles du Borduas de son exil parisien pour ne pas être pris en flagrant délit de déshonneur? Pourquoi, si nous n'avons pas voulu de lui de son vivant?

OPINIONS



« Go ! Ça presse... »

Michel VASTEL MVastel@lesoleil.com

« Ça roulait vite » dans le Programme de commandites, a raconté le millionnaire Jean Lafleur. Tellement vite que, « souvent, la paperasse arrivait après les événements ». « Procédez, on verra après », ordonnait le directeur du Programme, Chuck Guité.

Ça roulait vite, et gros ! Le chiffre d'affaires de Jean Lafleur Communications Marketing passait ainsi de un million de dollars en 1994 à 10 millions \$ en 1995 et jusqu'à 22,7 millions \$ en 1996. Mais il y avait urgence référendaire, le gouvernement du Canada voulait être « visible au Québec » et, de dire Lafleur, « nous étions une bouée de sauvetage : Guité nous a utilisés parce qu'on était bons ».

Hier, vers 10 h 30, j'étais partagé entre la conférence de presse de quatre ministres annonçant un accord Ottawa-Québec sur le programme de congés parentaux et les audiences de la Commission d'enquête sur le Programme de commandites et les activités de publicité. Une idée m'a traversé l'esprit : Charles Guité aurait dû être nommé greffier du Conseil privé. Avec lui, cela ne traîne pas ! Pas de pertes de temps en palabres avec les politiciens. Imaginez un instant si on lui avait confié le dossier des congés parentaux : ce n'est pas cinq ans, c'est cinq semaines qu'il aurait fallu pour bâcler la négociation.

(Les ministres fédéraux ont pu mesurer, hier soir en regardant les nouvelles télévisées et ce matin en lisant leurs quotidiens, l'effet dévastateur de cette Commission : elle est devenue une nouvelle aussi importante que le lancement d'un

nouveau programme de 750 millions \$, et elle durera plus longtemps !)

Guité et Lafleur, c'est l'illustration de ce que pourrait être un bon PPP, un partenariat entre le secteur public, qui était mal pris, et un entrepreneur privé, qui avait derrière lui 17 ans d'expertise avec Bell Canada. Bien sûr, il ne faut pas trop s'interroger sur les détails. Par exemple, que s'est-il passé en 1995 pour que les contrats de Jean Lafleur avec le gouvernement du Canada passent soudain de 52 000 \$ à 9980 626 \$? L'homme d'affaires n'a souvenance de rien... « Il est possible qu'il y ait eu des rencontres mais je ne me souviens pas d'un élément déclencheur ».

Jean Lafleur est un personnage haut en couleur dont les relations avec Alfonso Gagliano remontent à l'époque où le premier était professeur d'éducation physique et le second, président de la commission scolaire où se trouvait son école. Mais ils ne se connaissaient pas vraiment. D'ailleurs, Lafleur n'a jamais été membre du Parti libéral du Canada. Il s'est contenté d'acheter des billets pour les tournois de golf de Jean Chrétien à Grand-Mère ou les cocktails-bénéfices de l'Association libérale d'Alfonso Gagliano. Pour bien se faire comprendre, il explique que « les libéraux le prenaient pour un Conservateur, et les conservateurs le croyaient libéral... » Lui qui faisait dans l'identité canadienne, il avait un problème d'image !

« En tant qu'entrepreneur, j'ai intérêt à avoir des amis partout », dit-il encore. Des relations qu'il entretenait au cours de déjeuners d'affaires,

de soupers à sa résidence de Saint-Adolphe-d'Howard, de réceptions intimes au porto et aux cigares de La Havane, d'expéditions de pêche au saumon. Ministres et conseillers politiques en étaient mais... « On ne parlait jamais de commandites ! »

Jean Lafleur est un de ces fonceurs qui livrent la marchandise. C'était lui, l'expert en commandites, ce qui explique qu'il fut d'abord le seul fournisseur du gouvernement du Canada. « Mais qu'est-ce que vous connaissiez dans les drapeaux ? » demanda soudain le juge Gomery, un peu narquois. Lafleur en acheta pour 3,2 millions \$! Mais, magnanime, (il s'agissait de drapeaux du Canada tout de même !) il accepta de réduire sa commission à 7 % plutôt que les 12, 15 ou 17,65 % qu'il percevait sur tous les contrats.

Véritable touche-à-tout, Jean Lafleur pouvait tout aussi bien acheter des casquettes de baseball, des foulards, des sacs de plage ou des glacières, et même des « boules de Noël grand format ». Quinze mille boules de Noël !

L'homme d'affaires pouvait à l'occasion bénéficier de l'expertise de son fils, Éric. Par exemple, 25 000 casquettes des Expos (du temps où cela existait encore !) ont été achetées 2,20 \$ l'unité par Publicité Dérict, la firme du jeune Lafleur. Elles ont été facturées 5,17 \$ au gouvernement fédéral par le père. « Cent pour cent de profit, c'est la pratique dans l'industrie », d'expliquer le papa.

Qu'importe d'ailleurs puisqu'en plus de cette « commission d'agence », il arrivait à Lafleur de réclamer « une majoration » à cette commission. Et

aussi des « honoraires professionnels » à 275 \$ l'heure pour le papa, et à 241 \$ pour fiston. Jean Lafleur ne se rappelle plus très bien ce qu'il a fait pour des majorations de 362 180,97 \$ et des honoraires de 57 962,50 \$. Mais, « si j'ai facturé des heures, c'est sûrement parce que j'ai travaillé ! »

Une fois, Jean Lafleur Communications et Marketing prend livraison, de Publicité Dérict, d'objets promotionnels commandés pour le gouvernement du Canada. Le même jour, Jean Lafleur transmet la facture à Chuck Guité, majorée de 12 %. « Mais qu'est-ce que vous avez fait pour justifier une telle commission ? » demande le juge, intrigué.

- Il fallait payer la livraison de ces objets, répond l'homme d'affaires.

- Mais le fournisseur, votre fils, a ses bureaux à la même adresse que votre propre entreprise...

- Il était peut-être à un autre étage...

- Non, non ! Il était au même étage que vous...

- Je vois ça comme une question de convergence...

conclut enfin Jean Lafleur sans sourciller.

Nous en étions hier au deuxième jour d'audiences qui vont durer jusqu'au 8 mai, au moins ! Le directeur de l'Association des agences de publicité du Québec, Yves St-Amand, a demandé à être reconnu par la Commission Gomery : l'effet des témoignages d'entrepreneurs comme Jean Lafleur serait dévastateur pour toutes les agences du Québec... D'autant plus que les agences de Toronto et de Vancouver ne se gênent pas pour raconter ces savoureuses anecdotes !

POINT DE VUE

LA GRÈVE ÉTUDIANTE



Les associations en grève se sont réunies cette fin de semaine au Cégep de Limoilou.

La grève illimitée est-elle justifiable ?

Nestor Turcotte

Philosophe et théologien, l'auteur habite Malane

Les étudiants se prononcent, un peu partout présentement sur les campus du réseau collégial et universitaire, sur

l'opportunité de déclencher une grève générale illimitée, afin d'appuyer leurs revendications dans le dossier des prêts et bourses.



Nestor Turcotte

La grève est la cessation volontaire et collective du travail, décidée par les salariés dans un but revendicatif (augmentation de salaire, amélioration des conditions de travail, protestation contre les licenciements, etc.) et entraînant la suppression de salaire pendant cette période (définition du Petit Robert).

Ma longue présence dans le milieu de l'enseignement m'a permis de connaître plusieurs grèves. Chaque fois, il y avait cessation volontaire et collective du travail pendant un certain temps, afin d'améliorer, possiblement, soit les conditions de travail, soit les salaires des enseignants. La période de grève n'apportait aucun salaire à ceux qui la déclenchaient.

Les étudiants ne peuvent faire la grève, selon moi, parce qu'aucun d'entre eux ne peut réaliser les conditions nécessaires pour la faire. Il faudrait, si on veut suivre la logique du dictionnaire, que pendant la période de cessation d'étude des collégiens et des uni-

versitaires, couper les prêts et bourses des jeunes qui fréquentent les campus des cégeps et des universités, car, si les étudiants ne se présentent plus au cours, pourquoi l'État (lire les contribuables) devrait-il continuer à leur fournir l'argent (prêts ou bourses) qui leur sert habituellement pour étudier et parfaire leur formation ? Dans la vie de tous les jours, on ne donne par un chèque de paie à ceux qui, volontairement, ne se présentent pas au travail.

La notion de grève illimitée n'est pas plus logique. Toute grève est forcément, de par sa nature, limitée. L'illimité, c'est ce qui n'a pas de fin. Or, comment comprendre qu'une grève soit illimitée, dans le sens où la gente étudiante peut penser qu'elle peut rester en grève jusqu'à ce que le gouvernement obtienne à ses demandes ? Totale et ridicule ! Si on appliquait cette règle, d'une façon draconienne, tout groupe bien organisé pourrait, à tout instant, déclencher une grève pour faire chanter, ou l'employeur ou le gouvernement en place, jusqu'à ce que les demandes soient comblées par la générosité de l'employeur.

Comme le ridicule ne tue plus au Québec, les étudiants, en grève, continueront à être payés pour ne pas étudier pendant que les enseignants recevront leur chèque de paie, même s'ils n'enseignent pas. Le nouveau ministre de l'Éducation pourra-t-il s'inspirer de ces lignes pour montrer que son gouvernement a le goût, non seulement de d'écouter les étudiants, mais qu'il va décider en faveur du gros bon sens.

Il faut donner aux jeunes l'argent nécessaire pour accomplir leur travail scolaire. Comme la société n'est pas basée sur des gestes à sens unique, il

est logique que les étudiants qui reçoivent quelque argent des taxes des contribuables, soient appelés à démontrer, au moyen de vérifications bien faites, que les citoyens en ont pour leur argent, lorsqu'ils donnent leurs impôts pour éduquer la jeunesse québécoise. Les citoyens du Québec donnent largement, à mon sens, à une jeunesse qui, selon les chiffres disponibles, est la plus favorisée en matière de prêts et bourses sur le sol canadien.

Les citoyens donnent, au moyen de leurs taxes, tout ce qu'il faut pour chauffer les collèges et les universités, les éclairer, les entretenir, les améliorer, les subventionner, afin de payer le corps enseignant. Cet argent investi pour le bon fonctionnement de l'organisation scolaire entre dans les budgets qui sert à la formation de la jeunesse du Québec. Combien coûte, aux contribuables, le maintien d'un seul étudiant dans le système scolaire québécois ? S'ajoutent à cela, les prêts et bourses qui viennent faciliter l'accès à la formation scolaire de chacun des jeunes qui fréquentent le réseau public et privé. Que chacun fasse le compte !

Sans doute qu'il faudrait des réajustements dans le régime des prêts et bourses. Mais, si la capacité de payer n'est pas là ou si le gouvernement fait déjà le maximum dans le contexte actuel, peut-on lui demander d'aller jusqu'à emprunter l'argent qu'il n'a pas pour donner aux jeunes ce qu'il ne peut leur offrir dans l'instant présent ? Il peut bien le faire, mais cette jeunesse sans perspective et qu'on leur a coupé de slogans creux, doit comprendre que, tôt ou tard, elle devra défrayer le coût de l'opération camouflage lorsqu'elle entrera sur le marché du travail.

« Je suis riche et je ne le savais même pas... »

Guillaume Michaud

L'auteur habite Québec

(À Denise Bombardier)

Je vous remercie grandement de m'avoir ouvert les yeux, le 24 février 2005 à TVA, avec votre commentaire sur les grèves étudiantes.

Je suis un étudiant de 23 ans à la maîtrise à temps plein et je me rends compte que les étudiants se plaignent pour rien. En effet, moi-même je vis sur la ouate avec un prêt du gouvernement de 8000 \$ par année et une bourse du gouvernement de 5000 \$. Oui, avec ces montants astronomiques, je peux me payer du luxe à longueur d'année. Après avoir payé mes frais de base : les frais de cours (2000 \$ par année), les livres (600 \$), le logement (4200 \$ par année), l'épicerie (2500 \$ par année), l'Hydro (300 \$) et le téléphone (300 \$ par année), il me reste un gros 3100 \$.

Bien sûr, il faut que je m'habille, mais pas trop (600 \$ par année), j'ai des frais de transport pour pouvoir me déplacer en ville ou pour aller voir ma famille, quel luxe de voir mes parents au moins 10 fois par année (500 \$). Je n'ai encore rien fait de mon année, je n'ai pas compté les imprévus et je n'ai pas compté les dépenses qui peuvent survenir aux deux ans comme des souliers et il me reste alors 2000 \$ ou, si vous préférez, 38 \$ par semaine. Wow, quel luxe ! J'ai sûrement, comme vous

avez dit dans votre commentaire, les moyens de me payer des biens superficiels comme une voiture, un cellulaire, un voyage dans le sud ! Je suis riche et je ne le savais même pas. Je suis tellement riche qu'après mes deux ans de maîtrise, j'aurai seulement 16 000 \$ de dettes contrairement à l'ancien régime où je n'aurais eu que 6400 \$ de dettes. Je suis aux oiseaux, car je veux, comme tout le monde, être endetté jusqu'au cou afin d'apprendre à gérer mon budget sans argent. J'envie les nouveaux étudiants qui commencent leur baccalauréat et qui auront la chance de s'endetter de 40 000 \$ d'ici la fin de leurs études.

Vous direz : « Travaillez chers étudiants si vous voulez gagner de l'argent ! ». Je veux bien, mais les sous gagnés sont déduits du montant de la bourse reçue et je vous mets au défi de gagner 13 000 \$ par année avec un travail au salaire minimum et d'aller à l'université à temps plein, même l'été, en même temps. Cela nous donne le goût d'étudier !

Merci M^{me} Bombardier d'avoir aussi bien compris la situation étudiante. Merci de prêter un discours de droite qui favorise l'accès aux études aux riches, car il ne faut pas oublier une chose, transformer 103 millions \$ de bourses en prêts ne nuit pas aux étudiants ayant la capacité de payer, mais bien à ceux qui sont dans la misère.

Le beau risque... nécessaire

Alexandre Shields

L'auteur est étudiant en journalisme. Il habite Montréal

Plus de 33 000 étudiants ont entamé une grève générale et plusieurs milliers d'autres pourraient se joindre à ce mouvement qui suscite déjà de vifs débats sur la place publique. Je crois qu'il est donc nécessaire de dépasser le simple fait de tergiverser sur la nécessité d'une grève. Se concentrer sur cet aspect contribue à jouer le jeu du gouvernement, c'est-à-dire à alimenter la division du mouvement étudiant, mais aussi de la population en général.

La dénonciation des compressions radicales dans le programme de prêts et bourses doit demeurer au cœur du débat alors que 75 % des Québécois sont opposés à ces coupures. En s'attaquant seulement au programme d'aide financière, le gouvernement Charest a choisi une mesure qui ne touche pas l'ensemble des étudiants. Une décision stratégique pour tenter d'éviter de soulever la colère de tous les étudiants

alors qu'un dégel des frais de scolarité aurait suscité encore plus de remous.

Certes, les étudiants en grève prennent le risque de voir leur session prolongée de quelques jours. Mais les enjeux dépassent amplement cette considération. Il s'agit de démontrer que nous sommes prêts à prendre ensemble ce beau risque pour renverser les décisions injustifiables des libéraux.

Après tout, celles-ci vont à l'encontre de notre volonté de développer une société du savoir où l'accessibilité aux connaissances est une priorité qui va au-delà des beaux discours à l'Assemblée nationale. D'autant plus que l'éducation sert aussi à acquérir les connaissances nécessaires pour devenir un citoyen critique et apte à prendre part aux débats de société, une prérogative dans un système démocratique. Alors que le Québec se targue d'être un modèle en la matière, ce ne sont pas seulement aux étudiants d'en défendre la substance, mais à toutes les générations. Un choix qui exigerait, pour le reprendre les mots du premier ministre, « cohérence et solidarité ».

Exécution des mineurs interdite aux États-Unis

WASHINGTON (AP) — Une Cour suprême très divisée a jugé hier contraire à la Constitution américaine l'exécution de meurtriers âgés de moins de 18 ans au moment de leur crime, mettant un terme à une pratique acceptée dans 19 États mais dénoncée par les plus proches alliés des États-Unis.

Cette décision, adoptée par cinq voix contre quatre, annule les condamnations à mort prononcées à l'encontre de 72 mineurs au moment des faits et empêche les États de requérir à l'avenir la peine capitale pour les mineurs de 16 et 17 ans au moment de leur crime. Les meurtriers de moins de 15 ans au moment des faits étaient déjà à l'abri de la peine de mort.

La Cour suprême américaine a jugé que les exécutions de criminels de moins de 18 ans étaient contraires à la Constitution car elles violaient le huitième amendement qui interdit les châtiments cruels ou inhabituels.

En 2002 déjà, la plus haute instance judiciaire avait interdit la mise à mort des personnes handicapées mentales, également au nom du huitième amendement de la Constitution qui interdit les sanctions cruelles ou inhabituelles.

Cette nouvelle décision s'inscrit dans la lignée des précédents jugements de la Cour suprême qui ont réduit le champ d'application de la peine capitale, dont les juges avaient autorisé le rétablissement en 1976. En 1988, la Cour a ainsi proscrit la peine capitale pour les mineurs de 15 ans et moins, puis pour les handicapés mentaux en il y a trois ans.

Le juge Anthony Kennedy note dans son arrêt que la tendance aux États-Unis est de toute façon à l'abolition de la peine de mort pour les meurtriers juvéniles, que «notre société (...) considère en tant que catégorie comme étant moins coupable que le criminel moyen».

Depuis 1976, 22 des condamnés à mort exécutés aux États-Unis étaient mineurs au moment de leurs crimes. C'est le Texas qui a exécuté le plus de mineurs, 13, et c'est encore cet État qui compte actuellement le plus de condamnés à mort en attente d'une exécution qui étaient mineurs au moment des faits: ils sont ainsi 29 dans le couloir de la mort.



Un incendie à l'atterrissage a forcé l'évacuation de l'appareil.

Explosion des ventes de drogues dans Internet

VIENNE (AFP) — Les ventes illicites dans Internet de produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes ont explosé en 2004, selon le rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) publié aujourd'hui à Vienne.

«Plusieurs milliards de doses de médicaments sont vendues illicitement dans Internet chaque année, mettant gravement en danger la santé des clients et représentant un problème d'envergure mondiale», s'alarme l'OICS dans son rapport.

Ces ventes sont effectuées par des pharmacies illicites œuvrant en ligne et expédiant les commandes par la poste à partir d'offices basés dans le monde entier, note l'OICS.

Les produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes représentent actuellement la grande majorité des ventes de ces officines, qui les délivrent sans ordonnance et sans restriction d'âge, mettant «gravement en danger» la santé des clients, souligne-t-il.

Parmi ces produits figurent notamment des opioïdes, comme l'oxycodone, des stimulants, comme les amphétamines, et des benzodiazépines, comme l'alprazolam et le diazépam, ainsi que des substances dangereuses voire mortelles lorsqu'elles sont administrées sans supervision médicale appropriée, comme le fentanyl et le sécobarbital.

«L'absence de restrictions d'âge pour les clients de ces substances pourrait grandement favoriser l'abus

de médicaments parmi les enfants et les adolescents, phénomène déjà observé dans certains pays, notamment aux États-Unis», s'inquiète notamment le rapport.

Le coût plus élevé des médicaments dans Internet et l'absence de possibilité de remboursement par les systèmes de sécurité sociale indiquent que les clients «ne peuvent obtenir légalement les ordonnances requises» pour leurs achats, et que ceux-ci sont ainsi destinés à des «abus», relève l'OICS.

Pour combattre ce phénomène, l'Organe préconise notamment un contrôle renforcé des États sur l'industrie pharmaceutique afin d'assécher l'approvisionnement des pharmacies illicites.

«La plupart de celles-ci offrant des produits de marque qu'elles obtiennent auprès de fournisseurs établis et reconnus, les autorités peuvent effectivement empêcher les envois destinés aux pharmacies sur internet non autorisées», souligne-t-il.

L'OICS préconise également un renforcement de la coopération internationale entre États et organisations internationales concernées, tels Interpol, l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation mondiale de la santé et l'Union postale universelle.

En 2004, une «coopération réussie» a permis aux autorités des Antilles néerlandaises de contrer les activités illégales de pharmacies dans Internet, se félicite l'OICS.

Toutefois, des pays comme le Pakistan «sont réticents à coopérer et à réprimer les pharmacies dans Internet opérant à partir de leur territoire».

Évacuation d'un avion à destination de Toronto

MANCHESTER, Angleterre (AP) — Plus de 300 passagers et membres d'équipage ont été évacués hier d'un avion de ligne pakistanais en route pour Toronto après un début d'incendie lors de son atterrissage à l'aéroport de Manchester, a annoncé la police britannique.

Les services de secours ont évacué au total 340 passagers et 12 membres d'équipage de l'appareil, un Boeing 777, qui appartenait à la Pakistan International Airlines (PIA). Ce vol 789 de la PIA faisait une escale prévue en

provenance des villes pakistanaises de Karachi et Lahore à destination de Toronto. Dans un premier temps, la police avait déclaré que le vol arrivait de la métropole canadienne.

Selon les pompiers de Manchester, l'incendie a pris naissance dans le train d'atterrissage à 9 h 15, heure locale, et a été rapidement circonscrit par les pompiers de l'aéroport.

Deux personnes ont été blessées lors de l'évacuation mais on ignore encore l'état de ces blessures, a dit Ian Bailey, un responsable des pompiers.

CHEVROLET  OPTRA



159\$/mois*
avec comptant de 2547\$
0\$ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité	FINANCEMENT
189\$	1132\$	0\$	0%
213\$	0\$	0\$	A L'ACHAT

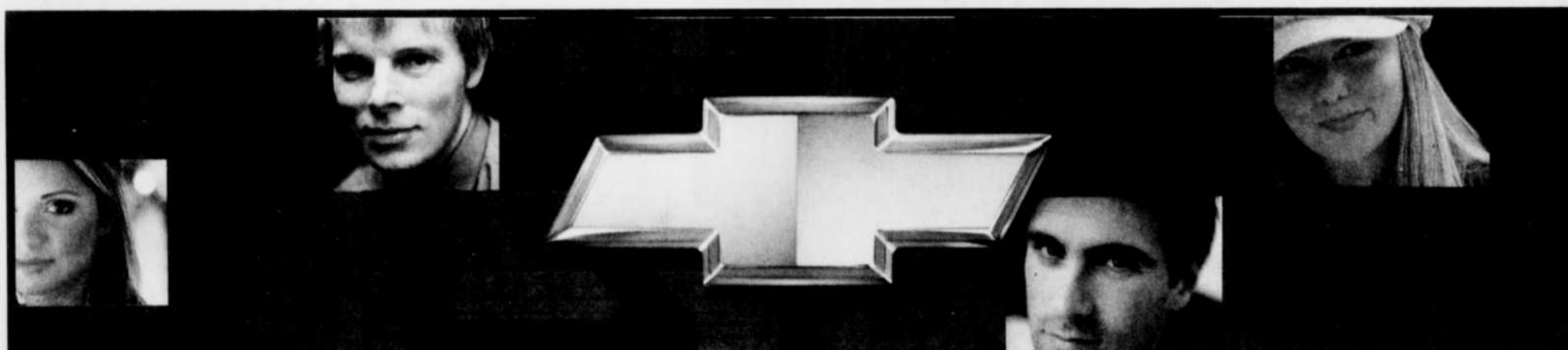
*Terme de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus.

MARLIN
CHEVROLET INC.

2145, Jean-Talon Sud, Sainte-Foy (Québec)

688-1212

www.marlinchev.gmcanada.com



« La Cobalt impressionne »

David Booth, *The Gazette*



Modèle coupé LS illustré

Modèle berline LS illustré

CHEVROLET COBALT BERLINE ET COUPÉ

169\$/mois*
Avec comptant de 2520\$
0\$ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité	ou	0% DE FINANCEMENT À L'ACHAT
189\$	1604\$	0\$		
224\$	0\$	0\$		

Termes de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus.

Moteur 2,2L 4 cylindres ECOTEC à DACT de 145 HP • Boîte manuelle Getrag à 5 vitesses avec surmultipliée • Direction assistée électrique, à crémaillère • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable • Sacs gonflables avant à déploiement adapté • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD • Contrôle automatique des phares à halogène • Roues de 15 po • Colonne de direction inclinable • Sièges baquets avant, côté conducteur réglable en hauteur • Centralisateur informatique de bord • Garantie de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise



CHEVROLET  Choisis ta route.

L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2005 suivants: Cobalt berline (1A699RTA) et Cobalt coupé (1A537RTA). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation de crédit de GMAC. Frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *A la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial ou échange équivalent, voir ci-contre. A la location, transport et préparation inclus. Immobilisation, assurance et taxes en sus. Frais de 12¢ du km après 80 000 km. Première mensualité exigible à la livraison. *Taux de financement à l'achat de 0% pour un terme de 36 mois sur approbation de crédit de GMAC seulement. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme financier d'achat ou de location, à l'exception des programmes de La Carte GM et du GM Location. La concessionnaire peut louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 465-7485 ou visitez www.gmcanada.com.